



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

LE DÉPARTEMENT DE L'INDRE

La proximité, l'efficacité et l'ambition forment la ligne de conduite qui guide nos actions.





ÉDITO

Marc Fleuret,

Président du Conseil départemental de l'Indre

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport d'activité 2022 du Conseil départemental de l'Indre.

Ce livret recense l'ensemble des activités de la collectivité sur une année. Il met en évidence, pour chaque service et au-delà des missions quotidiennes, les actions ponctuelles réalisées qui répondent à l'actualité et aux besoins de notre territoire. Cette adaptabilité, dans notre action, nous permet d'être au plus près des indriens.

Il témoigne aussi du dynamisme du Département et du rôle prépondérant qu'il joue tant en matière de solidarité que de développement du territoire, affirmant ainsi toute l'importance de la proximité et de la confiance dans les relations entre notre collectivité et les habitants de l'Indre.

Grâce aux relations régulières et privilégiées que les conseillers départementaux entretiennent avec la population dans leur canton, grâce aux compétences et au dévouement de l'ensemble de nos équipes, je suis fier d'affirmer que nous réalisons tous ensemble un travail rigoureux, un travail de qualité, un travail bénéfique et utile pour notre département.

C'est ainsi que tout au long de l'année 2022, nous avons poursuivi et renforcé des mesures essentielles pour les habitants et pour l'ensemble du territoire.

L'accompagnement des Indriens, le soutien sans faille aux communes et aux associations, la politique dynamique d'investissement et d'animation du territoire, la volonté de faire de la solidarité une priorité, et toutes les actions réalisées en faveur de l'attractivité de l'Indre restent les éléments forts de ce rapport d'activité.

Continuons sur cette voie, travaillons pour le rayonnement de l'Indre et sa qualité de vie.





Sommaire



01	Portrait du Département	
	Les temps forts 2022	6
	L'Indre un territoire attractif	16
	Le Conseil départemental en 2022	18
	Les services du Département de l'Indre	22
02	Faire vivre les solidarités	
	Bien vieillir dans l'Indre	24
	L'Accueil Familial et les Maisons d'Accueil Familial	29
	La prise en charge départementale des situations de handicap	31
	La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ..	34
	Le maintien d'une médecine de proximité	36
	L'enfance et la famille.....	39
	Accompagner les personnes en difficulté dans leur parcours d'insertion	42
03	Développer le territoire	
	L'éducation	46
	Le déploiement du numérique.....	48
	L'aménagement et l'entretien du réseau routier départemental ...	49
	Le soutien aux communes.....	50
	Eau : sécuriser la ressource et améliorer la qualité	52
	Protection et environnement	53
	Le tourisme : attractivité et économie.....	54
04	S'épanouir dans l'Indre	
	Une politique sportive dynamique	56
	Une politique culturelle pour une animation du territoire, facteur d'attractivité et de qualité de vie	60
	Lire, écouter, voir... avec la BDI.....	62
	Les Archives Départementales de l'Indre en 2022	64
05	Protéger les biens et les personnes	
	Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre	68
	2022 une année record !	72
06	Une collectivité de proximité	
	Rapport financier 2022	74
	Un service public, des ressources humaines	80
	Les ressources numériques	84
	La communication : informer, valoriser, accompagner.....	86

01



PORTRAIT DU DÉPARTEMENT LES TEMPS FORTS 2022



➔ JANVIER

- 14 - Budget primitif 2022
- 14 - Présentation du plan santé à la presse
- 17- **Retour à 90 km/h sur 180 km supplémentaires de routes départementales**
- 18 - Le Département de l'Indre est officiellement candidat pour être ville étape du Relais de la Flamme olympique et paralympique, dans le cadre des Jeux Olympiques 2024

➔ FÉVRIER

- 2 – Le Département soutient la candidature des sites clunisiens de l'Indre au patrimoine de l'UNESCO
- 2 – Des visites guidées du château Raoul sous forme de jeu de piste sont proposées aux enfants pendant les vacances
- 11 – Visite de l'ancienne mense curiale de Sazeray désormais rénovée et transformée en habitation
- 25 - Forum de l'aide à domicile à Ardenes et Châteauroux



22 – Réunion avec le Premier Ministre, le Ministre de la Santé, le Président de la Région Centre-Val de Loire, les Présidents des Départements du Cher et de l'Eure-et-Loir, Gil Averous - Maire de Châteauroux Métropole, Nicolas Forissier - Député de l'Indre, François Jolivet - Député de l'Indre.

➔ MARS

- 4 – L'Indre à l'honneur au Salon International de l'Agriculture
- 8 – La 3^e étape de la « Course au soleil » traverse le département de l'Indre entre Reuilly et Éguzon
- 9 – Inauguration de la Rur@linette
- 14 – Visite des travaux du collège Rollinat à Argenton-sur-Creuse
- 15 – Les collégiens et leurs familles invités par le Département au match qui opposait La Berrichonne de Châteauroux à Laval, au stade Gaston Petit



- 16 – Visite des travaux du futur rond point sur la RD 927 à La Châtre et de la déviation de Villedieu-sur-Indre
- 18 – Le Président a rencontré les bénévoles et employés de la Croix-Rouge et de la Protection Civile qui mettent tout en œuvre pour répondre aux besoins urgents des victimes du conflit en Ukraine

- 22 – Inaugurations du collège Romain Rolland de Déols et de la cuisine du collège Vincent Rotinat à Neuvy-Saint-Sépulchre
- 28 – Signatures d'aide à l'installation des professionnels de Santé
- 29 – Le Département aux côtés des acteurs du tourisme à la bourse touristique de l'Indre



➔ AVRIL

8 – Séance plénière : Les élus du Conseil départemental de l'Indre ont abordé plusieurs dossiers qui confondent une politique départementale solidaire, incitative et engagée

➔ MAI

21 – Accueil des équipes de France et de Suisse au Château Raoul avant le coup d'envoi du match de beach soccer

17 – Inauguration des travaux d'aménagement de l'entrée de bourg, à Thevet-Saint-Julien

22 – Inauguration du parcours santé à Ambrault



24 – Présentation de la 4^e étape du Tour de l'Avenir 100 % Indrienne, en présence de Bernard Hinault

25 – 18 classes lauréates du concours Indre Mon Pays récompensées au Château Raoul



➔ JUIN

- 6 – **Ouverture du championnat du monde Para-tir à Châteauroux**
- 10 – Première soirée thématique du Département avec présentation de la politique sportive de la collectivité
- 13 – Présentation de la 24^e édition de Darc au Pays au château Raoul
- 16 – **La flamme olympique fera une étape dans l'Indre, à l'occasion de Paris 2024**
- 21 – Le Centre d'Exploitation et d'Entretien des Routes de Levroux et le Point d'Appui de Mézières-en-Brenne inaugurés
- 24 – Budget Supplémentaire
- 24 – Les 36 d'Or à la Plaine Départementale des Sports



Du 7 juin au 3 juillet – Festi'Beach 36



➔ JUILLET

5 et 7 – Job dating inversé, visites d'entreprises avec des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active

6 – Visite de chantier de la digue de Saint-Benoît-du-Sault

8 – Lancement du Tour de l'Indre des sports à Déols



Du 14 au 17 – 10e édition du National Beach Soccer à la Plaine Départementale des Sports



➔ AOÛT

- 11 – Inauguration du pont de Crozant à Saint-Plantaire
- 22 – Tour de l'Avenir étape de Sainte-Sévère-sur-Indre à Chaillac
- 24 – Signatures des conventions du Fonds Départemental d'Aménagement Urbain entre le Département, la Ville de Châteauroux, Châteauroux Métropole, les Villes d'Issoudun et Déols

➔ SEPTEMBRE

- 2 – Tour Vibration à Châteauroux
- 8 – Inauguration du Centre d'Entretien et d'Exploitation des Routes de Saint-Benoît-du-Sault
- 13 – Échanges avec les Présidents des Départements de la région Centre-Val de Loire au château Raoul
- 27 – Plus de 200 élus locaux ont débuté une formation au changement climatique dans l'Indre



- 28 – Inauguration de la Joëtte au profit de l'association Les Pousseurs de Bonheur
- 30 – Le Département de l'Indre, avec son site 36sorties, était aux côtés des nouveaux étudiants pour leur journée d'intégration à Belle-Isle



➔ OCTOBRE

- 1^{er} – Inauguration du nouveau foyer de vie de Saint-Gaultier**
- 6 – Forum des collectivités hôtes au siège de Paris 2024 pour avancer sur l'arrivée des Jeux Olympiques à Châteauroux**
- 14 – Sept apprentis à l'honneur au Château Raoul**
- 17 – Présentation de la nouvelle formule du MAG36**
- 21 – Cérémonie mettant à l'honneur l'engagement des pompiers et leur rôle joué cet été 2022**



➔ NOVEMBRE

- 8 - Séminaire départemental de travail Stratégie Climat 36**
- 16 – Décision Modificative n°2 et orientations budgétaires 2023**
- 18 - Première réunion à la Plaine Départementale des Sports pour le comité de pilotage : Objectif 2024**



➔ DÉCEMBRE

- 1^{er} - Vernissage de l'exposition Berry médiéval, à la découverte de l'Indre au Moyen Âge aux Archives départementales**
- 3 - Installation officielle du Conseil départemental des collégiens**
- 2 - Signature de la charte relative à la parentalité des personnes en situation de handicap accueillies en établissement non médicalisé**
- 9 - 1107 Indriens primés au Concours départemental des Villes, Villages, Maisons et Fermes fleuris**
- 12 - Journée départementale de rassemblement des assistants familiaux réunis en salle des délibérations**



L'INDRE UN TERRITOIRE ATTRACTIF

CHIFFRES

11 sites ont accueilli plus de 10 000 visiteurs :

10 007 au Musée Bertrand à Châteauroux

11 284 à la Maison de la Nature et de la Réserve à Saint-Michel-en-Brenne

11 781 au Musée Archéologique d'Argentomagus site Gallo-Romain de Saint-Marcel

18 831 au Musée de l'Hospice Saint-Roch à Issoudun

19 327 au château d'Azay-le-Ferron

20 000 à la Basilique de Neuvy-Saint-Sépulchre

22 441 au Château de Bouges-le-Château

32 767 à la Maison de George Sand à Nohant

50 791 à la Maison du Parc Naturel Régional de la Brenne à Rosnay

66 731 au Parc de la Haute-Touche à Obterre

88 371 au Parc et Château de Valençay

- 219 316 habitants en 2019 (source Insee 2021)
- 19,8 % des personnes sont âgées de moins de 20 ans (au 01/01/2020)
- 6 790,6 km² de superficie
- 36 habitants par km²
- 13 cantons, 4 arrondissements
- 241 communes, 14 communautés de communes + 1 communauté d'agglomération
- 4 982 km² de routes départementales
- 6 217 km² de voies communales
- 37 km de routes nationales
- 98 km d'autoroutes
- 153 km² de voies ferrées

Culture et loisirs

- - 17 salles de spectacles
- 19 galeries d'exposition
- 9 cinémas
- 1 théâtre
- 5 guinguettes
- 7 bases de loisirs et 2 bases de plein air
- 12 sites d'activités aériennes
- 2 sites de saut à l'élastique
- 1 circuit de Formule 3
- 2 circuits de karting
- 1 train touristique
- 32 centres équestres
- 4 golfs dont 2 de 18 trous
- 8 plans d'eau aménagés dont le lac d'Éguzon
- 15 sites de baignade dont 1 labellisé Pavillon Bleu (Chambon à Éguzon)
- 17 piscines ou centres aquatiques et 2 piscines naturelles (Bélâbre et Éguzon)
- 57 étangs de pêche
- 24 parcours touristiques de pêche
- 1 stade d'eau vive 2 stations de ski nautique
- 1 bateau promenade
- 16 points de location de canoës-kayaks
- 2 terrains de paint-ball
- 3 structures parcours dans les arbres
- 1 bowling
- 4 escape games et 3 laser games
- 1 boulo-drome
- 1 hippodrome
- 1 patinoire
- 7 sites d'escalade
- 2370 km d'itinéraires de Promenades et de Randonnées qualifiées soit 249 boucles
- 2 GR® (le GR® 46 et le GR® 654) et 5 GR® de pays soit 1080 km de sentiers balisés
- 17 loueurs de cycles (VAE, VTC, VTT)
- 850 km de petites routes jalonnées pour le cyclotourisme
- 5 bases VTT
- 1210 km de réseaux VTT balisés FFCyclotourisme
- 2 circuits Vélo & Fromages (88 km)
- 84 bornes de charges électriques pour voitures, et 80 pour vélo



Patrimoine

- ➔ - 30 Châteaux (dont 1 labellisé Maison des Illustres)
 - 35 Musées (dont 6 labellisés Musée de France)
 - 40 édifices religieux remarquables dont 1 site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO
 - 1 site archéologique (Argentomagus)
 - 16 Parcs et jardins dont 2 labellisés jardins remarquables (Jardins du château de Bouges et Domaine de Poulaines)
 - 1 réserve zoologique
 - 6 curiosités (moulin, pont, barrage, tombeau, dolmen...)
-
- 2 Plus Beaux Villages de France (Gargilisse et Saint-Benoît-du-Sault)
 - 1 Plus Beau Détour en France (Valençay)
 - 1 Station Verte (Éguzon)
 - 2 villages étapes sur l'A20 (Éguzon et Vatan)
 - 1 Ville et Métiers d'Art (La Châtre)
 - 1 Ville Impériale (Châteauroux)
 - 2 Petites cités de caractère (Levroux et Sainte-Sévère-sur-Indre)
 - 40 communes fleuries dont 2 avec 4 fleurs (Châteauroux et Veuil)

Nature

- ➔ - 1 parc naturel régional (la Brenne)
 - 1 réserve naturelle nationale (Chérine)
 - 28 espaces naturels sensibles
 - 28 sites de découverte nature et observatoires
- Culture et loisirs
- 3500 km de cours d'eau.
 - 6000 étangs, dont 3000 au cœur du Parc Naturel Régional de la Brenne, l'une des plus importantes zones humides continentales françaises. Reconnue au niveau international pour la richesse de sa faune et de sa flore, elle abrite plus de 150 espèces d'oiseaux.
 - Le lac d'Éguzon 312 ha de superficie le plus grand lac de la Région Centre-Val de Loire.
 - 8254 km de chemins de randonnée comprenant 7 GR & GR de Pays inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), sur 217 communes.

Tourisme

- ➔ - 41 hôtels classés «Tourisme» pour 2552 lits, 30 campings classés «Tourisme» pour 5428 lits, 449 gîtes et meublés, 76 chambres d'hôtes labellisées, 34 hébergements de groupes, 3 villages vacances, 15 hébergements insolites
- Hôtellerie : 324 843 nuitées
- Hôtellerie de Plein Air : 120 724 nuitées (mai à septembre)

Gastronomie

- ➔ - 4 entreprises du patrimoine vivant
- 1 destination labellisée Vignobles et Découvertes (Berry, Centre-Loire)
- 40 producteurs fermiers «Bienvenue à la Ferme»
- 3 producteurs fermiers «Accueil Paysan»
- 2 AOP fromages (Poulligny-Saint-Pierre et Valençay)
- 2 vignobles AOP (Reuilly et Valençay)
- 3 fermes auberges (Bienvenue à la Ferme)
- 63 restaurants traditionnels (dont 1 étoilé Michelin et 5 répertoriés au Michelin)
- 14 maîtres restaurateurs
- 5 Tables Gourmandes du Berry
- 1 cave labellisée «Tourisme et Handicap»



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN 2022

Le Président du Conseil départemental, Marc FLEURET

Le Conseil départemental élit, en son sein, son Président. Responsable de l'Exécutif, le Président convoque l'Assemblée, fixe son ordre du jour, préside les séances et organise les débats. Il est chargé de préparer et d'exécuter les délibérations du Conseil départemental et les décisions de la Commission Permanente. Il est, en outre, l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes. Gestionnaire du patrimoine départemental, il est responsable des services du Département.



1^{re} Vice-présidente
**Frédérique
MÉRIAUDEAU**

députée au Budget, à la
Santé et au Dialogue social



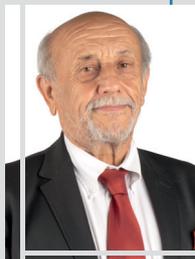
2^e Vice-président
**Gérard
MAYAUD**

député à l'Action Sociale
et aux Solidarités Humaines



3^e Vice-présidente
**Florence
PETIPEZ**

députée à la Commande
Publique et au Sport



4^e Vice-président
**Claude
DOUCET**

député au Tourisme,
à la Culture et
à l'Environnement



5^e Vice-présidente
**Virginie
FONTAINE**

députée à l'Éducation
et aux Transports



6^e Vice-président
**Gil
AVÉROUS**

député au Patrimoine
et à l'Aménagement
numérique du territoire



7^e Vice-président
**François
DAUGERON**

délégué aux Grands Investissements, Infrastructures routières et bâtimementaires

CP

La Commission Permanente

(composition du 16 novembre 2020)

Présidée par Marc FLEURET, Président du Conseil départemental, la Commission Permanente applique, dans l'intervalle des séances plénières, les décisions de l'Assemblée départementale pour lesquelles elle a reçu délégation. Le Conseil départemental fixe le nombre des Vice-présidents et des membres de la Commission Permanente.

7 Vice-présidents :

Frédérique MÉRIAUDEAU ; Gérard MAYAUD ; Florence PETIPEZ ; Claude DOUCET ; Virginie FONTAINE ; Gil AVÉROUS ; François DAUGERON

16 Membres :

Nadine BELLUROT ; Régis BLANCHET ; Gérard BLONDEAU ; Gilles CARANTON ; Nathalie CORBEAU ; Mireille DUVOUX ; Lydie LACOU ; Jean-Yves HUGON ; Imane JBARA-SOUNNI ; Philippe MÉTIVIER ; Chantal MONJOINT ; Christian ROBERT ; Michèle SELLERON ; Lucie BARBIER ; Michel BOUGAULT ; Anne-Claude MOISAN-LEFÈBVRE.

CAO

La Commission d'Appel d'Offres

Organe clé de la passation des marchés locaux, la Commission d'Appel d'Offres est composée de membres à voix délibérative. Elle a pour but d'éviter que le choix du titulaire ne soit opéré par une seule personne. Elle attribue les marchés publics passés selon une procédure formalisée et dont la valeur estimée est égale ou supérieure aux seuils européens.

Les membres de la CAO

En qualité de Président de la commission :
Le Président du Conseil départemental ou son représentant, Jean-Yves Hugon.

Les Titulaires

Claude DOUCET, Gérard MAYAUD, Lydie LACOU, Michèle SELLERON, Michel BOUGAULT.

Les suppléantes

Florence PETIPEZ, Mireille DUVOUX, Chantal MONJOINT, Imane JBARA-SOUNNI, Lucie BARBIER.

CHIFFRES En 2022,

184 procédures de marchés ont été initiées, pour 75 marchés formalisés dont 48 attribués par la Commission d'Appel d'Offres lors de ses 12 séances et 109 marchés dans le cadre d'une procédure adaptée avec mise en concurrence.

569 rapports

soumis à délibération lors de 14 réunions de la Commission Permanente en 2022.

L'Assemblée départementale

Organe délibérant du Département, l'Assemblée départementale est formée de la réunion des 26 Conseillers départementaux élus au suffrage universel direct.

Le Conseil départemental a été renouvelé à l'occasion des élections départementales de juillet 2021. La durée du mandat des Conseillers départementaux est de 6 ans. Néanmoins, le calendrier électoral ayant

été modifié en raison de la crise sanitaire, ce mandat se poursuivra jusqu'en 2028. Les Conseillers départementaux se réunissent en Assemblée, sur convocation du Président. Ces séances sont publiques.

L'Assemblée départementale vote le budget ainsi que les grandes décisions mettant en œuvre les orientations de la politique départementale.

Les 26 Conseillers départementaux par cantons

→ ARDENTES

Gilles CARENTON
Nolwenn FORTUIT

→ CHÂTEAUX 1

Marc FLEURET
Florence PETIPEZ

→ LEVROUX

Philippe MÉTIVIER
Nadine BELLUROT

→ ARGENTON-sur-CREUSE

François AVISSEAU
Anne-Claude MOISAN-LEFÈVRE

→ CHÂTEAUX 2

Jean-Yves HUGON
Imane JBARA-SOUNNI

→ NEUVY-SAINT-SÉPULCHRE

Christian ROBERT
Virginie FONTAINE

→ LE BLANC

Gérard BLONDEAU
Nathalie CORBEAU

→ CHÂTEAUX 3

Gil AVÉROUS
Chantal MONJOINT

→ SAINT-GAULTIER

Gérard MAYAUD
Lydie LACOU

→ BUZANÇAIS

Régis BLANCHET
Frédérique MÉRIAudeau

→ LA CHÂTRE

François DAUGERON
Michèle SELLERON

→ VALENÇAY

Claude DOUCET
Mireille DUVOUX

→ ISSOUDUN

Michel BOUGAULT
Lucie BARBIER

4 SESSIONS En 2022,

14/01 Budget Primitif

24/06 Budget supplémentaire

18/04 Séance plénière

16/11 Décision Modificative N°2
et Orientations Budgétaires 2022

Les commissions spécialisées

Émanation de l'Assemblée, 6 commissions spécialisées étudient les dossiers et préparent les débats discutés en séance plénière.

Commission des Finances et de la Solidarité Territoriale

Président : Gilles CARANTON
Vice-présidente : Nadine BELLUROT
Rapporteur général du budget : Régis BLANCHET

Membres

Frédérique MÉRIAUDEAU
Claude DOUCET
Mireille DUVOUX
François DAUGERON
Lydie LACOU
Gérard BLONDEAU
Florence PETIPEZ
Gérard MAYAUD
Gil AVÉROUS
Michel BOUGAULT
François AVISSEAU

Commission de l'Action Sociale et des Solidarités Humaines

Présidente : Michèle SELLERON
Vice-présidente : Lydie LACOU

Membres

Nathalie CORBEAU
Gérard MAYAUD
Claude DOUCET
Nolwenn FORTUIT
Philippe MÉTIVIER
Virginie FONTAINE
Nadine BELLUROT
Chantal MONJOINT
Frédérique MÉRIAUDEAU
Gérard BLONDEAU
Lucie BARBIER
Anne-Claude MOISAN-LEFÈBVRE

Commission des Grands Investissements

Président : Gérard BLONDEAU
Vice-président : Gil AVÉROUS

Membres

François DAUGERON
Gilles CARANTON
Christian ROBERT
Gérard MAYAUD
Régis BLANCHET
Nadine BELLUROT
Mireille DUVOUX
Florence PETIPEZ
Jean-Yves HUGON
Frédérique MÉRIAUDEAU
Michel BOUGAULT
François AVISSEAU

Commission de l'Attractivité, du Tourisme, de la Culture et de l'Environnement

Président : Jean-Yves HUGON
Vice-président : Christian ROBERT

Membres

Claude DOUCET
Chantal MONJOINT
Florence PETIPEZ
Nadine BELLUROT
Lydie LACOU
Imane JBARA-SOUNNI
François DAUGERON
Frédérique MÉRIAUDEAU
Gilles CARANTON
Gil AVÉROUS
Lucie BARBIER
Anne-Claude MOISAN-LEFÈBVRE

Commission de l'Éducation et des Transports

Présidente : Nathalie CORBEAU
Vice-président : Jean-Yves HUGON

Membres

Virginie FONTAINE
Gérard MAYAUD
Lydie LACOU
Mireille DUVOUX
Chantal MONJOINT
Michèle SELLERON
Claude DOUCET
Régis BLANCHET
Nadine BELLUROT
François DAUGERON
Anne-Claude MOISAN-LEFÈBVRE
François AVISSEAU

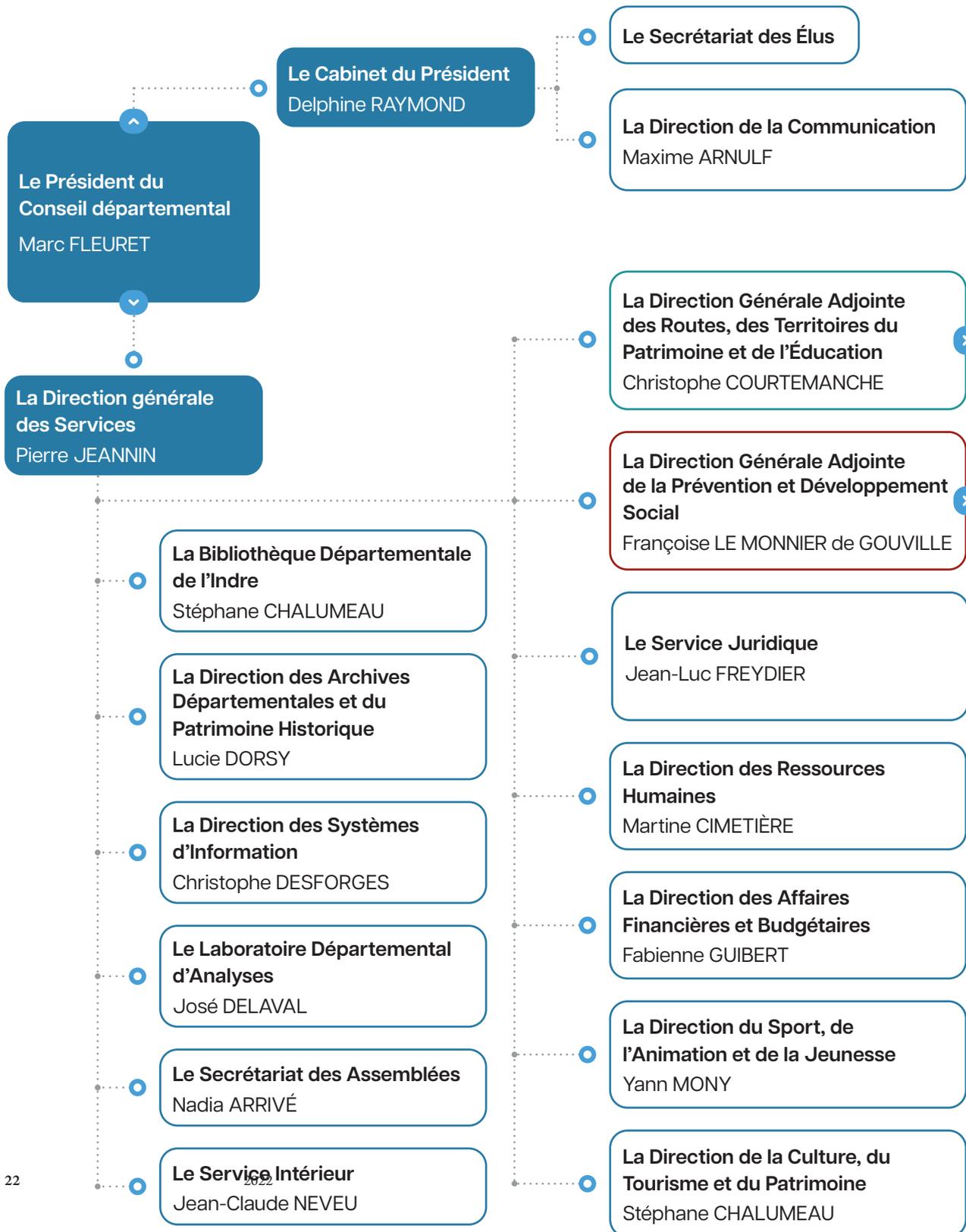
Commission de la Jeunesse et des Sports

Président : Philippe MÉTIVIER
Vice-présidente : Lydie LACOU

Membres

Nolwenn FORTUIT
Virginie FONTAINE
Gérard MAYAUD
Claude DOUCET
Mireille DUVOUX
Jean-Yves HUGON
Florence PETIPEZ
Christian ROBERT
Gilles CARANTON
Nadine BELLUROT
Lucie BARBIER
Michel BOUGAULT

ORGANISATION DES SERVICES DU DÉPARTEMENT DE L'INDRE



La Direction des Routes

Yann MICHON

**La Direction de l'Éducation
et des transports**

Christophe COURTEMANCHE

**La Direction de l'Aménagement
du Territoire, de l'Environnement
et de la Ruralité**

Boris DUSAUSSOY

**Le Service des Marchés
et de la Gestion du Patrimoine**

Raphaël VIGNERON

La Direction des Bâtiments

Christian ARBERET

**CLIC : Centre Local d'Information
et de Coordination**

**PODI : Pôle Observatoire
Documentation Informatique**

**Les Circonscriptions d'Action
Sociale**

**Conseil Médical et Prévention
Médicale**

**Le Service de l'Administration
générale**

Julie MALET

La Service d'Ingénierie routière

Eddy CHAMBON

**Le Service d'Appui à la Maîtrise
d'Ouvrage**

Gilles JAMET

La Service Matériels et Travaux

Francis DEMENOIS

Les Unités Territoriales

La Cellule SIG

Guillaume REAVAILLE

**Le Service Action Sociale et
Développement Local**

Sandrine LOISEAU

Le Service Aide et Action Sociale

Mélanie FAUCHET

**Le Service d'Aide Sociale
à l'Enfance**

Sylvie CHOVANEK

**Le Service Environnement
et Insertion**

Jérôme BOUZEAU

**Le Service Protection Maternelle
et Infantile**

Dominique ZILLIOX

**Le Service de la Tarification
et de la Programmation**

Cécile BERNARD

02



FAIRE VIVRE LES SOLIDARITÉS

BIEN VIEILLIR DANS L'INDRE

Le Département de l'Indre développe depuis de très nombreuses années une politique ambitieuse à destination des personnes âgées qu'il articule également avec les orientations fixées nationalement.



Le dernier schéma gérontologique départemental arrivant à échéance fin 2022, il a été renouvelé pour une période de 5 ans.

Ce nouveau schéma gérontologique s'inscrit dans la continuité du précédent dans un contexte de vieillissement important de la population et d'une désertification médicale qui s'accroît. L'enjeu est de pouvoir apporter des réponses dans ce contexte en travaillant le plus en amont possible sur la prévention.

Pour se faire, le schéma s'appuie sur deux grands axes :

- **Prévention de la perte d'autonomie** : en complément des actions de prévention, il est nécessaire de permettre à chacun de pouvoir anticiper son vieillissement et sa perte d'autonomie en agissant sur les déterminants du bien vieillir, en étant acteur de son vieillissement et en restant vigilant sur le repérage des fragilités.
- **Accompagnement des personnes en perte d'autonomie** quel que soit leur lieu de vie : cela passe par une réflexion des modes d'accompagnement de la perte d'autonomie et leur évolution/transformation, leurs difficultés qu'il s'agisse des EHPAD ou des accompagnements à domicile et la nécessaire prise en compte des aidants.

Ces deux axes sont déclinés en fiches actions. Certaines dépendent exclusivement de la volonté du Département et de son intervention, la plupart cependant ne seront mises en œuvre qu'avec la mobilisation et le soutien de l'ensemble des partenaires et acteurs. Il convient de garder bien présent à l'esprit que même chef de file désigné de la politique gérontologique, le Département ne peut, dans la plupart des domaines qui concernent nos aînés intervenir seul. Cela est particulièrement prégnant pour le domaine du soin, intrinsèquement lié au « bien vieillir », et qui échappe à la seule implication du Département.

Ce schéma se veut le relais d'une politique gérontologique ambitieuse capable de répondre aux enjeux du vieillissement de la population de l'Indre en mobilisant l'ensemble des acteurs et partenaires de la filière.

Le maintien à domicile des personnes âgées reste la priorité de la politique gérontologique départementale. Dans cet esprit et afin de soutenir les personnes âgées et leur entourage dans ce choix de vie, le Département intervient à plusieurs niveaux.

Outil majeur de la politique gérontologique, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) est une aide du Département pour les personnes âgées dépendantes de 60 ans et plus, résidant dans l'Indre ou dont le domicile de secours se trouve dans l'Indre et rencontrant des difficultés pour accomplir les gestes de la vie quotidienne. Elle est modulée en fonction de l'importance de la perte d'autonomie afin de répondre équitablement aux besoins de chacun.

À domicile, l'APA participe au maintien de la personne dans son lieu de vie et permet de couvrir tout ou partie



des dépenses de toute nature, relevant d'un plan d'aide élaboré par l'équipe médico-sociale du Département avec le bénéficiaire.

Le montant est calculé en fonction du degré d'autonomie, des ressources et du plan d'aide accepté. Le plan d'aide peut prévoir l'intervention d'une tierce personne ou d'un service prestataire ou d'un mandataire agréé, des aides techniques, du coût du portage de repas, de la téléassistance, des articles d'hygiène ou d'envisager l'aménagement du logement, pour favoriser le maintien à domicile.

Le montant moyen d'APA tout GIR confondu (1 à 4) est passé de 438 € en 2015 à 542 € en 2022 et le montant moyen pour une dépendance relevant des GIR 1/2 de 769 € en 2015 à 945 € en 2022 ce qui signifie que les personnes bénéficiant de l'APA sont davantage prises en charge tout en constatant que les besoins au titre de la grande dépendance augmentent.



BUDGET

41,67 M€ consacrés aux personnes âgées en 2022 dont :

27,48 M€ versés au titre de l'APA

13,43 M€ pour l'aide sociale à l'hébergement

Ces dernières années, le secteur de l'aide à domicile rencontre de grosses difficultés tant dans le recrutement que pour la fidélisation des aides à domicile. C'est pourquoi, le Département de l'Indre, en partenariat avec l'ensemble des acteurs, se mobilise pour accompagner les structures du territoire, dans leur politique de ressources humaines.

Au niveau national, des mesures de revalorisation salariale ont été actées. Le Département les a immédiatement prises en compte dans ses financements aux structures employeurs à hauteur de 2 388 894 € en 2022.

Parallèlement, le Département poursuit son soutien auprès des services d'accompagnement et d'aide à domicile en proposant des rencontres de proximité pour promouvoir le métier, développer l'emploi et aider au recrutement dans ce secteur. Cette dynamique s'inscrit dans la stratégie départementale d'attractivité.

De plus le Département, soucieux de l'effort apporté par les aidants auprès des personnes aidées, valorise depuis de nombreuses années dans les plans d'aide, l'aide au répit ou l'aide en cas d'hospitalisation de l'ai-

dant, se traduisant par la mise en place d'heures supplémentaires au domicile ou par des séjours avec ou sans hébergement.

En 2022, le département a consacré 159 604,91€ au soutien des aidants par la mobilisation principalement de l'accueil de jour et l'hébergement temporaire.

Depuis 2017, en établissement, le financement de la dépendance n'est plus calculé sur la situation individuelle de chaque résident mais dépend d'un calcul prenant en compte le niveau moyen de perte d'autonomie des résidents de chaque établissement et une valeur départementale : le point Gir départemental.

Sur cette base, le Département a versé, en 2022, aux établissements de l'Indre, au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), 12,35 M€.

À noter, le Département a majoré le calcul de la dotation en 2022 de 1,5 M€ pour compenser la diminution du nombre de résidents subie dans certains EHPAD, du fait de la crise sanitaire.

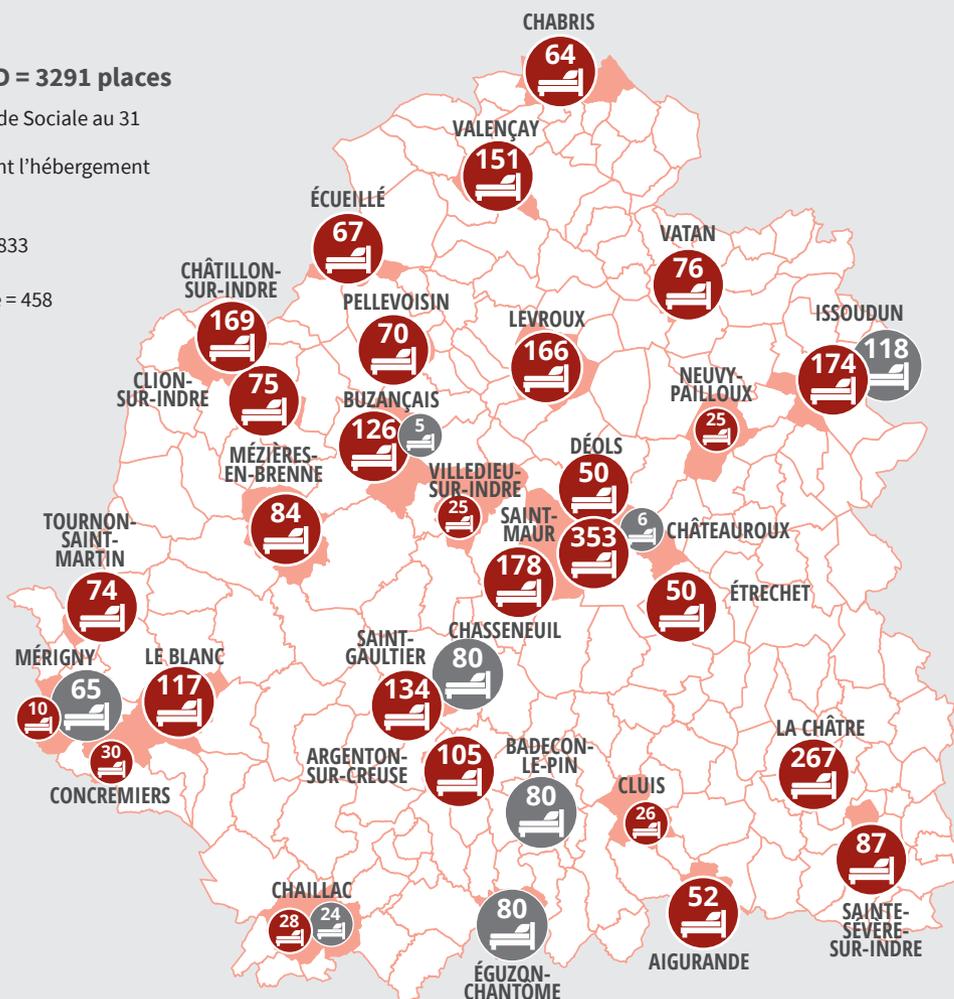
Capacité d'accueil en EHPAD = 3291 places

Répartition selon l'habilitation à l'Aide Sociale au 31 décembre 2022

Nombre de places autorisées incluant l'hébergement temporaire médicalisé et hors USLD

● EHPAD habilités Aide Sociale = 2 833

● EHPAD non habilités Aide Sociale = 458



Le Programme d'Intérêt Général pour l'adaptation des logements privés à la perte d'autonomie

Le Programme d'Intérêt Général est un partenariat organisé par le Département avec l'État (ANAH), la Région, les caisses de retraites (CARSAT, MSA, SSI) et la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, pour l'adaptation des logements à la perte d'autonomie.

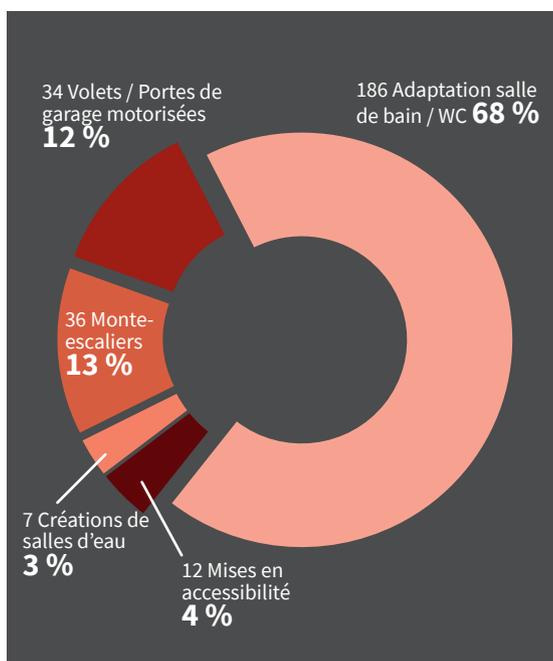
L'adaptation des logements constitue souvent une clé importante pour le maintien à domicile. Des sanitaires non adaptés, la maison entière ou certaines pièces devenues inaccessibles, sont des obstacles pour que la personne en perte d'autonomie puisse demeurer chez elle de façon autonome. Il existe de nombreux dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat, notamment ceux pilotés par l'État, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

La multiplicité des dispositifs existants, les intervenants financiers potentiels, la nécessité de fournir une évaluation technique précise des travaux à envisager, rendent, pour les personnes âgées ou en situation de handicap, le montage de ce type d'opération complexe. De plus, le coût de ces aménagements peut parfois se révéler très important et laisser à la charge de la personne, un montant non négligeable, l'amenant à renoncer à réaliser les adaptations nécessaires à son maintien à domicile. Aussi pour atténuer ces difficultés, le Département de l'Indre s'est engagé

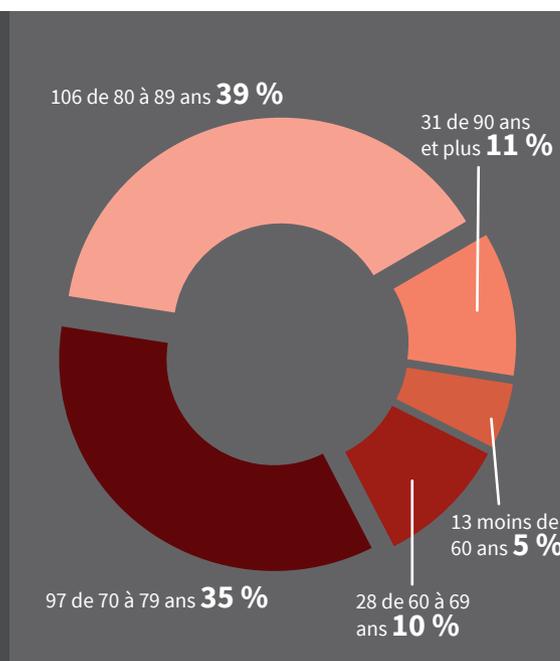
depuis de nombreuses années dans un programme d'aide pour l'adaptation et la mise aux normes d'habitabilité des logements occupés par des personnes âgées ou en situation de handicap.

Créé en 2005, ce programme a fait l'objet d'une nouvelle convention conclue en octobre 2019 pour une durée de 5 années, entre le Département de l'Indre et l'État, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), ainsi que des partenaires volontaires tels que le Conseil Régional, la Mutualité Sociale Agricole (MSA), la Sécurité Sociale des Indépendants (SSI), la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, la CARSAT. Il couvre la totalité du territoire du département et a pour objet d'assurer l'accompagnement des demandeurs dans le montage des dossiers et le financement des travaux.

Les projets financés en 2022



Âge des bénéficiaires du PIG





En 2022, ce programme a porté sur un volume de 275 opérations agréées par la Commission d'Attribution des Aides Prévisionnelles (CAAP). Sur les 275 opérations agréées, 70 % des travaux acceptés ont concerné l'adaptation de salle de bains/WC (186 projets) ou sa création (7 projets) pour aboutir à une unité de vie en rez-de-chaussée, soit un total de 193 aménagements de salles d'eau. Les autres opérations ont porté sur l'accessibilité (12), la pose d'un monte-escalier (36) et la pose de volets roulants motorisés (34). Ce sont 71 dossiers qui concernent à la fois l'aménagement de salle de bains et d'autres types de travaux comme l'accessibilité, la pose d'un monte-escalier ou de volets roulants motorisés.

Le montant hors taxe des travaux engagés s'est élevé en 2022 à 1 854 851 € soit un coût moyen de travaux par opération de 6745 € et un montant total de subventions engagées s'élevant à 1 439 255 € représentant plus de 78 % du montant total HT.

Sur la durée totale du programme depuis 2005, ce sont 3142 opérations qui ont été accordées pour un montant total de travaux HT de 19 906 903 € avec un taux de subventionnement de 74 %.

L'âge moyen des bénéficiaires du PIG est de 77 ans. Il est de 80 ans pour les personnes âgées et de 47 ans pour les personnes en situation de handicap.

Les demandeurs vivant seuls sont majoritaires (48 %).

L'habitat inclusif

L'habitat inclusif est destiné aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées (de 65 ans et plus) qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé entre elles ou avec d'autres personnes. Ce projet de vie doit prévoir un projet de vie sociale et partagée.

Les personnes peuvent être locataires, colocataires, propriétaires ou sous locataires, issues du parc social ou privé.

L'habitat est partagé : il doit donc y avoir une partie privative et des espaces communs. Ils doivent bénéficier d'un projet de vie sociale et partagée, porté par un professionnel en charge de l'animation, de la coordination. Les habitants peuvent continuer de bénéficier d'un accompagnement personnalisé quant à leur aide à l'autonomie (APA, PCH).

Intégrer un habitat inclusif peut permettre de bénéficier d'une Aide à la Vie Partagée (AVP).

L'AVP est attribuée aux habitants sous réserve qu'ils vivent dans un logement « Habitat inclusif » respectant le cahier des charges défini par l'arrêté du 24 juin 2019 et bénéficiant d'une convention avec le Département.



L'ACCUEIL FAMILIAL ET LES MAISONS D'ACCUEIL FAMILIAL

L'Accueil Familial est une solution d'hébergement qui se développe sur le territoire. Dédié aux personnes âgées et adultes en situation de handicap, il est encadré par le Département tant sur l'organisation que sur la formation et l'accompagnement des professionnels.

Une alternative à l'accueil en établissement

Mode d'accueil dans le prolongement du maintien à domicile, l'accueil familial consiste pour un particulier à accueillir, chez lui, une personne âgée ou en situation de handicap. Il permet un hébergement individualisé dans un cadre familial chaleureux et sécurisé, garantissant le bien-être physique et moral. Il permet d'entretenir des liens amicaux et familiaux et contribue à l'échange entre générations. L'accueil familial permet aussi de respecter l'autonomie de la personne et son intégrité.

L'agrément est délivré pour 5 ans par le Président du Conseil départemental aux candidats remplissant certaines conditions, notamment garantir la continuité de l'accueil et assurer la sécurité et le bien-être des personnes accueillies.

Dans notre département, au 31 décembre 2022, 69 accueillants familiaux agréés (dont 6 en couple) accueillent 107 personnes (94 personnes en situation de handicap et 13 personnes âgées).

Le Département assure l'organisation, le suivi et le contrôle des accueils familiaux. Il se charge d'instruire les demandes, de délivrer l'agrément, d'organiser la formation initiale et continue des accueillants familiaux agréés, et d'effectuer le contrôle des conditions d'accueil, ainsi que le suivi social et médico-social des personnes accueillies notamment au travers du Service d'Accompagnement à l'Accueil Familial (SAAF).

CHIFFRES

au 31/12/2022

69 accueillants familiaux agréés

107 personnes accueillies

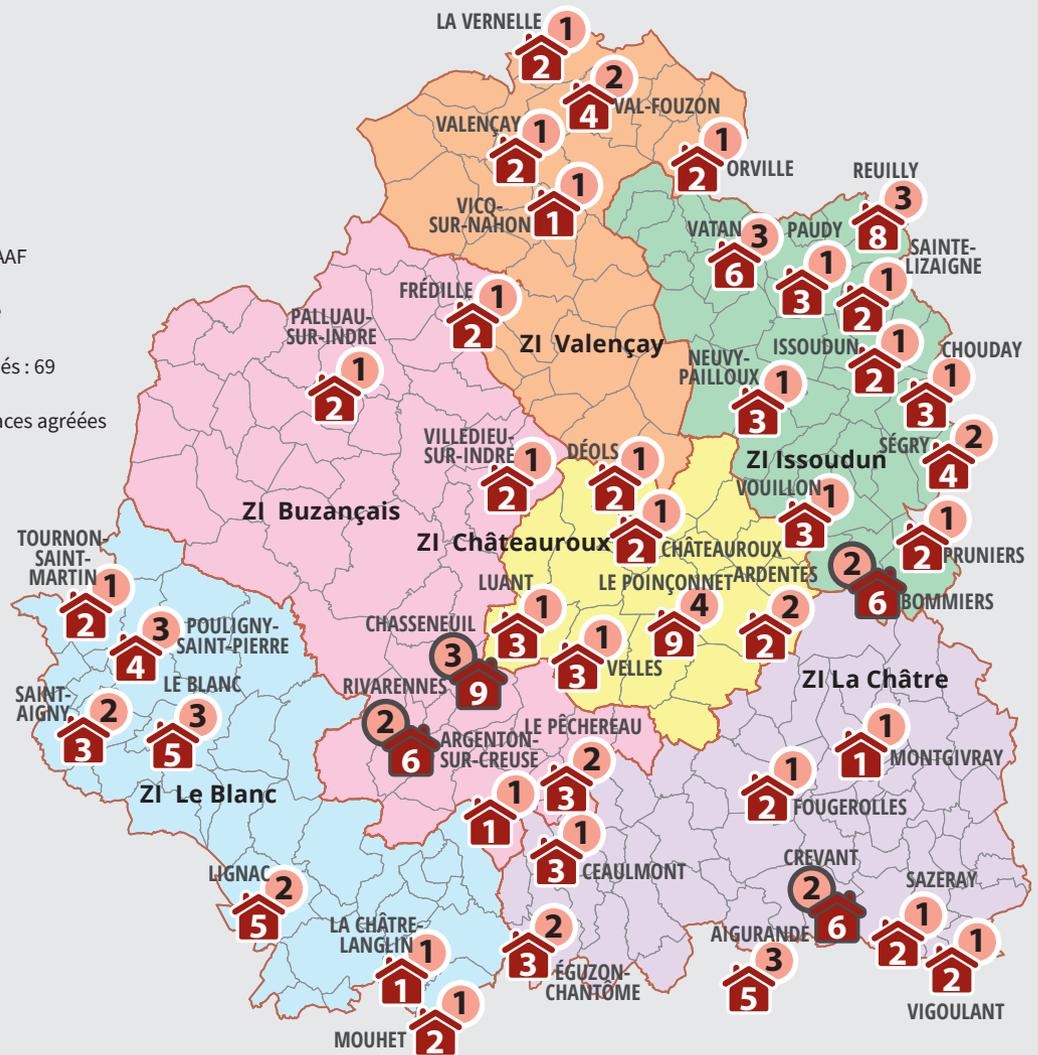
Les Maisons d'Accueil Familial

Construites par et sur les communes de Chasseneuil, Crevant, Bommiers et Rivarennés, ces maisons d'accueil familial regroupées permettent à plusieurs accueillants, d'y vivre et d'exercer leur métier, en prenant soin des personnes âgées ou en situation de handicap qu'elles reçoivent.

Au 31 décembre 2022, 10 accueillants ont permis à 8 personnes âgées et 21 personnes en situation de handicap d'être hébergées.

L'Accueil Familial et les Maisons d'Accueil Familial au 31/12/2022

- ADPEP 36 : Valençay / La Châtre
- APAJH 36 : Buzançais
- Atout Brenne : Le Blanc
- CDGI : Châteauroux
- CSPCP : Issoudun
- Zone d'intervention des SAAF
- Accueil Familial regroupé
- Accueillants Familiaux agréés : 69
- Capacité d'accueil : 145 places agréées





LA PRISE EN CHARGE DÉPARTEMENTALE DES SITUATIONS DE HANDICAP

Depuis la loi du 11 février 2005, le Département de l'Indre est le principal acteur de la solidarité en faveur des personnes adultes en situation de handicap.

En 2022, le Département a adopté son nouveau schéma départemental du handicap (2021-2025). Trois grands axes ont été retenus :

Accompagner les actions visant à l'adaptation des activités sociales ouvertes « à tous » pour qu'elles deviennent effectivement et réellement accessibles aux personnes en situation de handicap, et ce dans tous les domaines : promouvoir des actions de prévention santé et de lutte contre l'isolement, veiller à l'accès aux soins (soins à domicile, accès aux soins hospitaliers, recours aux outils e-santé), promouvoir des actions de formation et d'information auprès du monde sportif, culturel, de loisirs, favoriser la mobilité en territoires ruraux, développer l'information et la formation des administrations et guichets d'accès aux droits (mairies, agences France Services, organismes de sécurité sociale...).

Poursuivre le développement des réponses d'accompagnement à domicile et les actions permettant de favoriser réellement l'inclusion : soutenir le déploiement de la PCH, qui permet de financer de l'aide humaine à domicile, augmenter les places de SAMSAH, développer la logique de parcours dans les SAVS, promouvoir une offre d'habitat adapté, en poursuivant l'aide à l'adaptation des logements privés et en accompagnant l'habitat inclusif, développer une véritable politique d'aide aux aidants.

Proposer un accueil de qualité quand la situation de handicap ne permet pas de vivre de manière autonome même accompagnée : il s'agit de poursuivre le développement de l'accueil familial, le programme de restructuration-rénovation des établissements, favoriser l'exercice de la parentalité des personnes accueillies au sein des foyers d'hébergement, développer l'offre d'accueil de jour et temporaire en FAM, poursuivre les efforts d'adaptation des établissements et leur ouverture vers les activités sociales extérieures.

BUDGET

32 M€ consacrés à l'accompagnement des personnes en situation de handicap



Chaque année, le Département consacre plus de 32 M€ à la politique du handicap.

Ainsi, le Département participe au financement de structures d'accueil et aux dispositifs permettant le maintien à domicile. Il est également responsable de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) qui constitue une allocation très importante pour favoriser la compensation du handicap.

793 places en établissements ou services médico-sociaux relevant de la compétence du Département

sont aujourd'hui proposées aux personnes en situation de handicap dans l'Indre. S'y ajoutent également les possibilités d'accueil en accueil familial. Foyers d'hébergement, foyers de vie, foyers d'accueil médicalisé, accueils de jour, services d'accompagnement... sont autant de solutions adaptées à l'âge, à la nature du handicap et aux conséquences de celui-ci en termes de perte d'autonomie.

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

Cette prestation constituait une des grandes innovations de la loi du 11 février 2005. Elle vise à permettre aux personnes en situation de handicap de disposer des moyens nécessaires afin de compenser les conséquences de leur handicap pour les aider dans la réalisation de leur projet de vie.

Le montant et la forme de la prestation sont donc variables et reposent sur une évaluation globale de la situation de la personne assurée à domicile, individuellement, par l'équipe pluridisciplinaire de la Maison du Handicap ; la décision est ensuite prise par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), puis transmise au Département pour paiement.

La prestation de compensation permet ainsi de financer des « aides humaines » (interventions d'aide à domicile pour réaliser les actes essentiels de la vie quotidienne ou indemnisation des aidants familiaux), des aides aux transports, des aides techniques, des travaux d'aménagement du logement ou des dépenses spécifiques et exceptionnelles induites par le handicap.

À compter du 1^{er} janvier 2021, la PCH prend également en compte la compensation du handicap dans l'exercice de la parentalité par une aide spécifique.

Le nombre de bénéficiaires continue d'augmenter. **Ainsi, fin 2022, 1477 personnes ont un droit ouvert à cette prestation, induisant un montant versé par le Département de 8 071 948 € en 2022.**

- ACTP : Allocation Compensatrice pour une Tierce Personne
- FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé
- PCH : Prestation de Compensation du Handicap
- SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
- SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale



CHIFFRES

au 31/12/2022

578 adultes accueillis en établissements

58 personnes accueillies en famille d'accueil bénéficiant d'une aide du Département (aide sociale ou PCH/ACTP)

293 personnes accompagnées à domicile par un service spécialisé

1477 personnes ayant un droit ouvert à la PCH

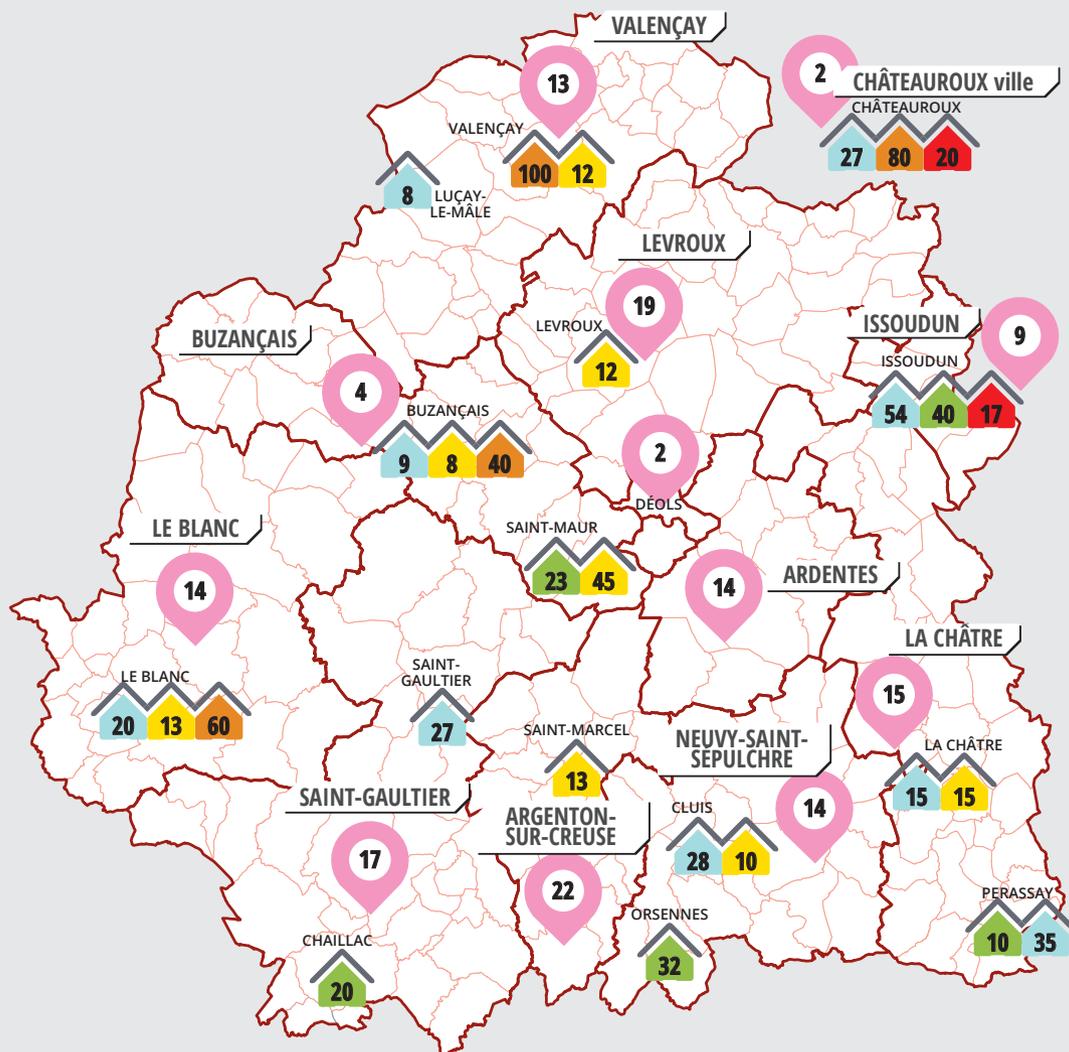
Structures pour adultes handicapés : compétence du Département (au 31/12/2022)

-  Foyer d'hébergement (1) - 128 places
-  Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) (2) - 125 places
-  Foyer de Vie (F.V.) (3) - 223 places
-  Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) - 280 places
-  Service d'Accompagnement Médico-Social Adultes Handicapés (SAMSAH) (2) - 37 places
-  Accueil familial agréé au titre du handicap (valeur cantonale) - 145 places

(1) hébergement permanent, hébergement temporaire et accueil d'urgence

(2) hébergement permanent, hébergement temporaire accueil de jour - compétence conjointe (État et Département)

(3) hébergement permanent, accueil de jour, hébergement temporaire et accueil d'urgence



LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)



Une personne en situation de handicap a droit à la compensation des conséquences de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. Son projet de vie doit être au centre de l'action publique.

Créée dans chaque département suite à la loi du 11 février 2005, la MDPH est un Groupement d'Intérêt Public constitué d'une équipe pluridisciplinaire (composée de médecins, ergothérapeutes, infirmières, psychologues, travailleurs sociaux) qui évalue et identifie les besoins.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées accueille et informe les personnes en situation de handicap, reçoit les demandes d'allocations et de prestations, aide à la définition d'un projet de vie grâce à une équipe pluridisciplinaire et oriente vers les bons interlocuteurs (associations, organismes). Chaque demande amène une réponse personnalisée dans le cadre du « Plan personnalisé de compensation » proposé à l'usager puis décidé et validé par la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée (CDAPH) dans laquelle siègent des représentants d'associations de personnes handicapées et leurs familles.

En termes d'activité, pour 2022 : 18 865 demandes ont été déposées auprès de la MDPH, soit une augmentation de 5,89 % par rapport à 2021 et donnant lieu à 16 458 décisions.

Les prestations les plus demandées demeurent, pour les adultes : les cartes mobilité inclusion (CMI) invalidité et priorité, la CMI stationnement, la Reconnaissance de Travailleur Handicapé (RQTH), l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et l'orientation professionnelle.

CHIFFRES

18 865 demandes déposées (auprès de la MDPH)

6821 personnes accueillies (à la MDPH)

18 149 appels téléphoniques reçus (à la MDPH)

Pour les enfants, les prestations les plus demandées sont :

- L'AEEH et ses compléments pour 66,2 %, soit 788 demandes,
- Les orientations relatives aux parcours de scolarisation et d'orientation en établissement (48,5 %),
- Puis les CMI mentions « Invalidité, Priorité et Stationnement » pour 11 %.

En ce qui concerne la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), ce sont 1297 demandes (soit une augmentation de 12% par rapport à 2021), pour lesquelles 1061 décisions sont intervenues en 2022

Concernant les délais de traitement, ceux-ci se sont légèrement dégradés pour représenter une moyenne de 4,43 mois en 2022 pour 3,36 mois en 2021.

Cette dégradation est liée directement aux difficultés de recrutement rencontrées cette année au sein de la MDPH.

Conformément à la réglementation, la MDPH a reconnu des « droits à vie » permettant aux personnes de ne plus avoir à solliciter des renouvellements.

Pour l'année 2022, ce sont 1479 « droits à vie » en matière de CMI « Invalidité » et « priorité », 1105 en matière de CMI « stationnement » et 798 en matière d'AAH qui ont été accordés.

La MDPH a déployé un nouveau volet de la prestation de compensation du handicap destiné à prendre en charge des dépenses liées à la perte d'autonomie. Un décret d'avril 2022 élargit l'accès à l'aide humaine afin de prendre en compte les besoins spécifiques des personnes sourd-aveugles ou en situation de handicap cognitif, mental ou psychique.

La MDPH poursuit par ailleurs son engagement au bénéfice des nouveaux dispositifs d'accompagnement tels que le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE), le Dispositif d'Emploi Accompagné (DEA) ainsi que sa participation au fonctionnement des nombreuses équipes mobiles ou services ambulatoires permettant l'accompagnement à la scolarisation ou socialisation des enfants ou des adultes présentant des troubles de l'autisme ou du comportement.

La MDPH reste le pivot dans la mise en œuvre et les articulations des nouveaux dispositifs développés au plan national pour mieux répondre aux besoins des personnes handicapées.

- CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée
- CMI : Cartes Mobilités Inclusion
- AEEH : Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé
- PCH : Prestation de Compensation du Handicap
- RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
- AAH : Allocation aux Adultes Handicapés
- PCPE : Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées
- DEA : Dispositif d'Emploi Accompagné
- DACAD : Dispositif d'Accueil, de Coordination et d'Accompagnement Diversifiés

LE MAINTIEN D'UNE MÉDECINE DE PROXIMITÉ

Comme l'ensemble des départements ruraux, l'Indre doit faire face à un véritable défi, celui du maintien d'une médecine de proximité dans un contexte de déséquilibre de la présence des praticiens, notamment généralistes. Défi qui constitue un enjeu majeur pour la qualité de vie de nos territoires.

Le Département de l'Indre mène depuis plusieurs années une politique volontariste pour lutter contre la désertification médicale et maintenir une médecine



de proximité. Plusieurs mesures ont été mises en place pour attirer les professionnels de santé sur notre territoire et sont régulièrement actualisées et enrichies.

Dispositif de lutte contre la désertification médicale

S'appuyer sur des dispositifs d'aide pour favoriser l'offre de soins.

➔ 1

Une aide au logement pour les internes en stage dans l'Indre

Le Département offre une aide au logement aux internes en médecine effectuant leur stage dans l'Indre. Deux maisons entièrement rénovées, présentant des équipements modernes et de qualité, permettant l'accueil de locataires acquittant un loyer plafonné, sont prises en charge par le Département, qui finance le surcoût et les périodes non louées. Les maisons sont situées en plein centre, à proximité des commerces et services de Châteauroux.

En 2022, 12 étudiants ont été accueillis dans ces logements soit une participation financière pour le Département de 11 695 €.

Des logements meublés à loyer modéré sont également mis à disposition, suite à une convention avec l'OPAC, dans diverses communes de l'Indre, pour les stagiaires ou professionnels en attente d'installation.

➔ 2

Une bourse pour les étudiants internes en médecine générale et spécialisée

Le Département attribue une aide financière aux étudiants interne en médecine générale ou spécialisée d'un montant de 1000 € par mois durant trois ans à condition qu'ils s'engagent à s'installer pour une durée minimale de cinq ans, dans l'une des zones déficitaires du Département, une fois leur diplôme obtenu et dans les 2 années suivant son obtention.

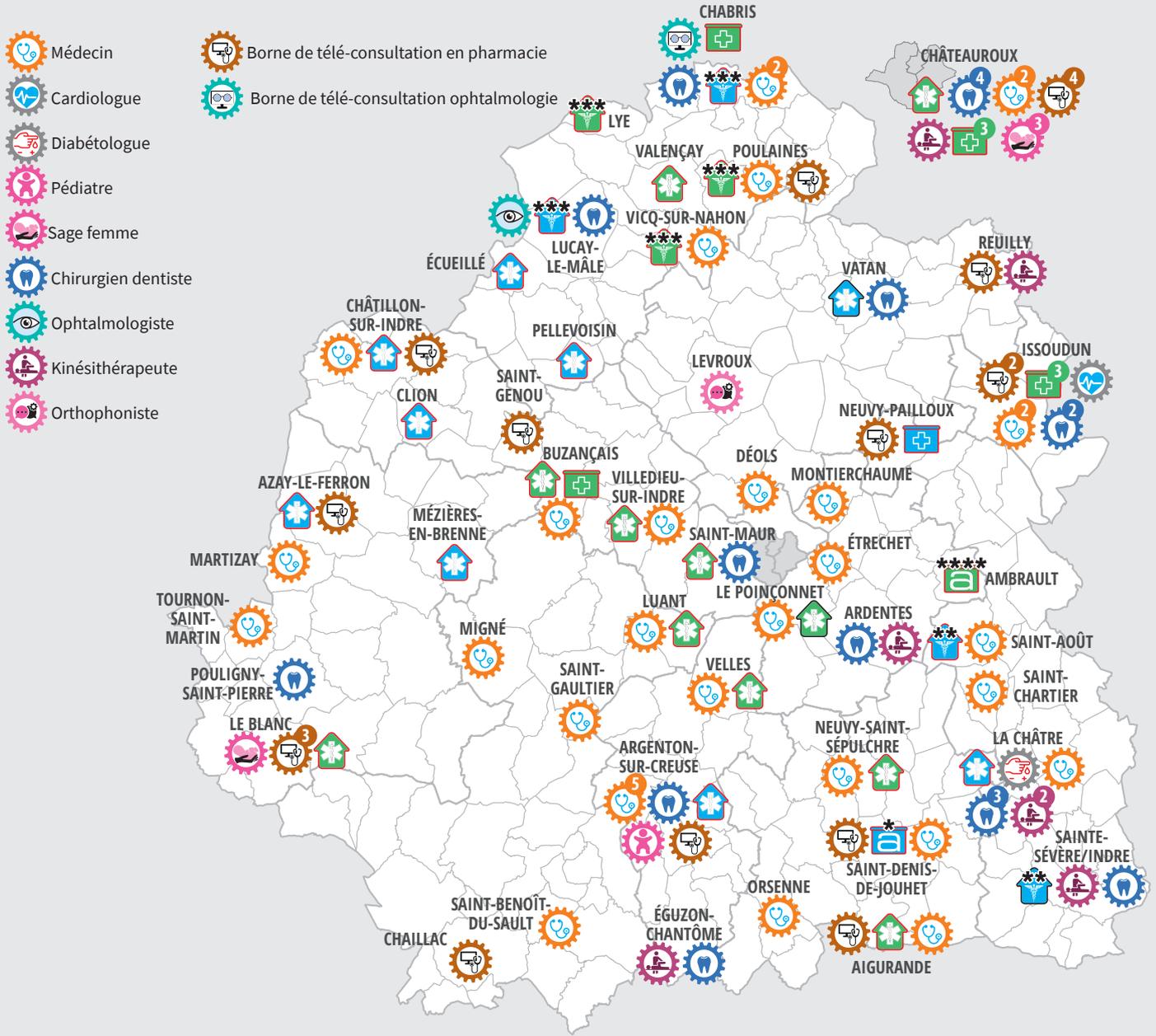
En 2022, deux internes bénéficient de ce dispositif.

Cette bourse peut également être versée aux étudiants en chirurgie dentaire, pour leur 4^e et 5^e année de formation, avec les mêmes contreparties d'installation que pour les médecins généralistes ou spécialistes. Ce dispositif a été étendu en 2022 à d'autres formations de professionnels de santé.

Une indemnité d'étude de 600 € par mois est aussi proposée aux étudiants inscrits en 3, 4 et 5^e année de cursus d'orthophonie ou de kinésithérapie, ou de 1000 € par mois pour une demande qui concernerait uniquement la dernière année de ces études. Cette aide est versée pour un engagement d'installation de 5 ans minimum dans le Département, après obtention du diplôme.

Dispositif de lutte contre la désertification médicale MSP et annexes, Professionnels de santé libéraux aidés par le Département dans leur installation

Implantation communale au 31/12/2022



MSP (Maison de Santé Pluridisciplinaire), Annexe MSP, Centre de santé, Annexe centre de santé

Financement : Financé par le Département, Autre financement, Recensé par l'ARS, Autre

* rattaché à Aigurande / ** rattaché à La Châtre / *** rattaché à Valençay / **** rattaché à Neuvy-Pailloux

➔ 3

Une aide financière pour l'installation de médecins généralistes, spécialistes, chirurgiens dentistes, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes et orthophonistes de l'Indre.

Le dispositif d'aide à l'installation à destination des médecins généralistes ou spécialistes et chirurgiens-dentistes a été étendu, en 2022, à d'autres professionnels de santé : kinésithérapeutes, sages-femmes, orthophonistes.

L'obtention de l'aide est subordonnée aux conditions suivantes :

- Il doit s'agir de la première installation dans le Département en exercice libéral conventionné.
- Le professionnel s'engage à exercer 5 ans à l'adresse déclarée dans le contrat signé avec le Département.
- Le professionnel s'engage à exercer cette activité professionnelle en exercice libéral pendant les 5 ans à temps complet.

Cette aide pour une activité à temps plein, 5 jours par semaine s'élève à :

- médecins généralistes : 15 000 €, majorés de 15 000 € si le médecin s'engage à réaliser des visites à domicile à raison d'une journée par semaine,
- médecins spécialistes : 30 000 €,
- chirurgiens-dentistes ou orthodontistes : 15 000 €,
- kinésithérapeutes : 5000 €, majorés de 10 000 € si le kinésithérapeute s'engage à réaliser des visites à domicile à raison d'une journée par semaine,
- sages-femmes : 5000 €, majorés de 10 000 € si la sage-femme s'engage à réaliser dans sa pratique des échographies,
- orthophonistes : 10 000 €.

La totalité de l'aide perçue est à reverser en cas de cessation d'activité avant l'échéance des 5 ans.

En 2022, 19 professionnels de santé se sont installés dont 4 médecins généralistes, 2 spécialistes dont un en cardiologie et un autre en pédiatrie, 4 chirurgiens dentistes, 5 kinésithérapeutes, 4 sages-femmes et 1 orthophoniste. Le montant total des aides attribuées s'élève à 310 000 €.



➔ 4

Une aide à la téléconsultation

Une aide en investissement au développement des solutions de téléconsultation à hauteur de 5000 € peut être versée pour l'installation d'un dispositif de téléconsultation dans un environnement permettant un accompagnement par un professionnel de santé (infirmier, pharmacien, professionnel de santé en MSP), sous réserve d'un engagement de fonctionnement du service pendant 3 ans.

En 2022, 12 pharmacies ont bénéficié de cette aide pour un montant total de 60 000 € et une aide de 5000 € a également été versée pour permettre l'installation d'une borne de téléophtalmologie chez un opticien.



L'ENFANCE ET LA FAMILLE

La prévention, la promotion de la santé de la famille et de l'enfant et l'accompagnement des parents dans leur rôle éducatif s'inscrivent au cœur de la politique d'action sociale et médico-sociale du Département.

Consultations médico-sociales, visites à domicile ou bilans de santé à l'école maternelle, accompagnement des parents et des enfants en difficulté par des mesures adaptées, éventuellement judiciaires, d'aide à domicile ou de placement : autant d'actions pour les enfants et toutes les familles de l'Indre.

Ces missions sont exercées par les travailleurs sociaux et médico-sociaux des circonscriptions au titre des missions de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et de la Protection de l'Enfance.

La PMI propose gratuitement aux familles l'accompagnement médico-social des femmes enceintes et des enfants de moins de six ans, des informations et conseils aux futurs parents, des conseils de puériculture, et des bilans de santé.

En 2022, les 22 infirmières-puéricultrices du service de PMI et les 3 médecins intervenant à temps partiel, ont permis d'assurer 351 séances de consultations sur 8 lieux différents du département. Globalement, ce sont ainsi 963 enfants qui ont été reçus à l'occasion de 2276 consultations.

En outre, les infirmières-puéricultrices ont prodigué 3941 actes de puériculture pour 1518 enfants et réalisé 2716 visites à domicile ou rendez-vous. Enfin, durant l'année scolaire 2021-2022, 1726 enfants ont pu faire l'objet des dépistages et du bilan de santé proposés systématiquement par la PMI en moyenne section de maternelle : bilan visuel, auditif, dépistage des troubles du langage et de l'apprentissage.

Le service de PMI favorise également le développement et la qualité de l'accueil des jeunes enfants. Il est responsable de l'agrément et du suivi des assistants maternels. Il met en place des actions de formations destinées à aider dans leurs tâches éducatives, les assistants maternels accueillant des enfants confiés par leurs parents. Concernant l'exercice d'assistant maternel, le Département compte 1048 assistants maternels agréés dont 57 en cessation d'activité au 31 décembre 2022.

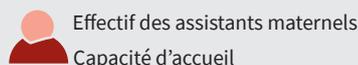
En 2022, 44 avis favorables ont été donnés pour 73 premières demandes d'agrément et 53 retraits d'agrément à la demande de la personne ou de celle du service ont été enregistrés.

Parmi ces assistants maternels, 20 sont agréés pour exercer en Maison d'Assistant Maternel (MAM). 6 MAM sont en activité sur les communes de Châteauroux, Éguzon, Sainte-Lizaigne, Tendou, Villedieu et ouverture le 22/08/22 de la MAM du Poinçonnet. Les MAM offrent 70 places d'accueil.

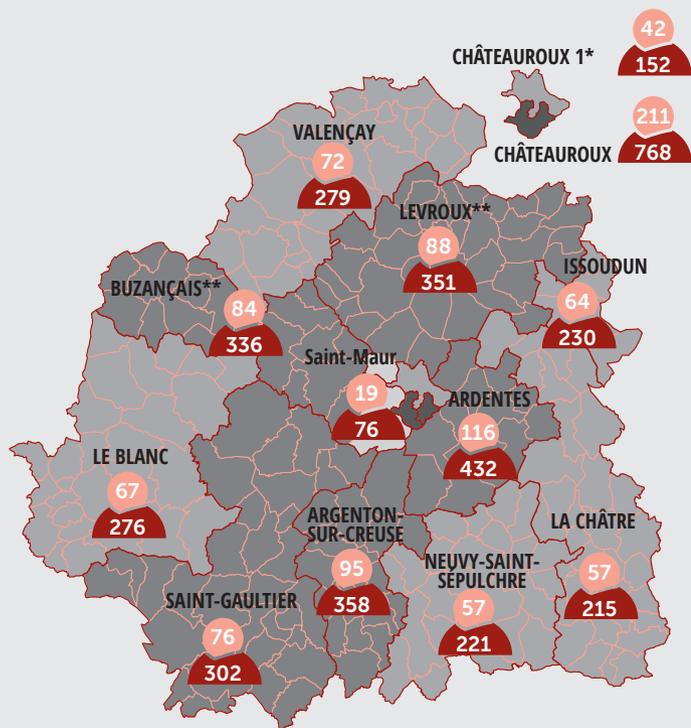
Au total, le département compte 3996 places d'accueil individuel (MAM compris) au 31 décembre 2022.

Pour les assistant(e)s maternel(le)s, le portail « assistantes-maternelles-36.fr » permet de mettre à disposition de tous : parents, assistants maternels, partenaires de la petite enfance, des informations actualisées, y compris sur les disponibilités d'accueil.

Assistants maternels agréés : effectifs et capacité d'accueil au 31/12/2022



* hors commune chef lieu
 ** hors commune de Saint-Maur



Le service de PMI intervient, également, préalablement à toute ouverture de structure d'accueil et est responsable du contrôle de leur fonctionnement. Le département compte 35 structures d'accueil de jeunes enfants et offre une capacité d'accueil de 740 places.

La mission de Protection de l'Enfance conduit le Département à proposer à tous les parents en difficulté dans l'éducation de leur(s) enfant(s) un accompagnement adapté. Bien plus largement que la seule question de la prévention de la maltraitance ou la prise en charge des enfants maltraités, il s'agit d'être aux côtés des familles dans ce rôle complexe et difficile du « parent ».

Les travailleurs sociaux aident les familles à évaluer la nature de leurs difficultés, puis à rechercher les réponses les plus adaptées. La justice n'est amenée à intervenir que si les parents refusent les aides proposées.

En 2022, les travailleurs sociaux des circonscriptions ont réalisé 461 évaluations de situations familiales rencontrant des difficultés éducatives. 1397 mesures d'aide

et d'accompagnement ont été proposées aux familles. Parmi ces mesures, le Département a mis en place depuis 2019 un accompagnement spécifique renforcé dénommé : accompagnement individuel de proximité (AIP). Cette prestation propose un accompagnement individualisé à domicile, fondé sur une présence éducative renforcée, sans rupture avec le milieu familial, afin de permettre une modification réelle des comportements et du fonctionnement familial. 57 enfants ont bénéficié de cet accompagnement en 2022.

La protection de l'enfance est au cœur de l'action sociale du Département. Pour soutenir les parents dans leur rôle, protéger et aider les plus jeunes, le Département veille à développer des actions concourant à l'épanouissement de tous.

Afin de poursuivre ses missions de protection de l'enfance où l'accueil familial tient une place prépondérante, le Département recrute des assistants familiaux. Les actions mises en œuvre par le Département pour la protection de l'enfance représentent un montant total de dépenses de 22,30 M€.

CHIFFRES

au 31/12/2022

1048 assistants maternels agréés

3996 de capacité totale d'accueil

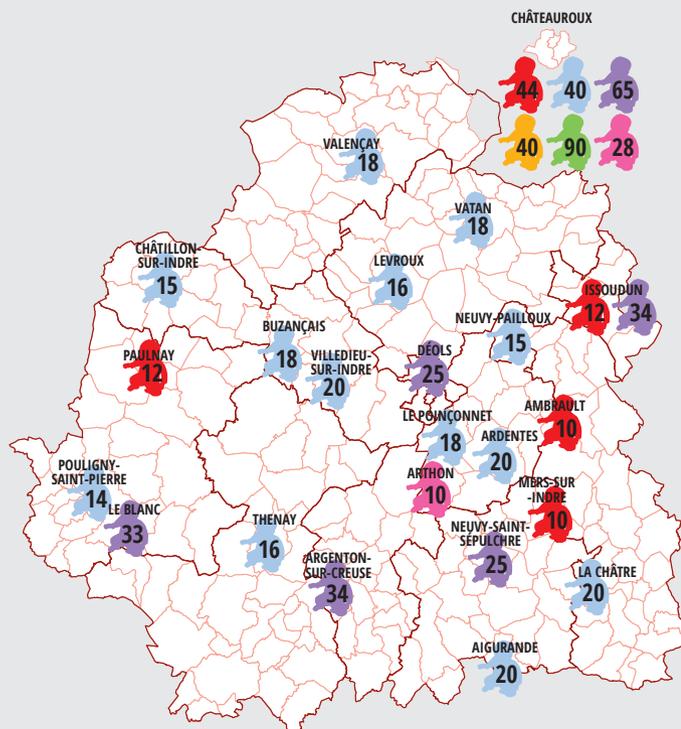
66 508 € consacrés en 2022 par le Département pour leur formation

L'accueil de la petite enfance au 31/12/2022

Structures d'accueil :

Capacité d'accueil 740 places installées

-  Micro-crèche
-  Petite crèche
-  Crèche
-  Grande crèche
-  Crèche familiale
-  Halte garderie



Les assistants familiaux

Être assistant familial, c'est accueillir à son domicile, jour et nuit, un ou plusieurs mineurs ou jeunes majeurs (moins de 21 ans) dont les parents se trouvent en incapacité temporaire d'assumer leur éducation. Ces enfants ont été confiés au service de l'aide sociale à l'enfance du Département, soit à la demande des parents, soit sur décision du juge ou en qualité de pupille de l'État.

L'assistant familial accompagne l'enfant dans sa vie quotidienne et lui donne un cadre éducatif, familial et relationnel, en étroite collaboration avec le service de l'aide sociale à l'enfance, responsable de l'enfant.

Au 31 décembre 2022, le Département de l'Indre compte 203 assistants familiaux agréés, dont 179 femmes et 24 hommes.

173 d'entre eux sont employés par le Département et accueillent 412 enfants.

L'assistant familial est garant de la santé, de la sécuri-

té, de la socialisation et de l'épanouissement du jeune accueilli. Il organise son suivi médical, lui prodigue tous les soins d'éducation grâce auxquels son développement physique et psychique peut se poursuivre dans de meilleures conditions et assure le suivi et le soutien de sa scolarité. Il aide l'enfant, l'adolescent ou le jeune majeur à grandir, à trouver ou à retrouver un équilibre et à aller vers l'autonomie, notamment à l'approche de sa majorité. Le travail de l'assistant familial, en collaboration avec des assistants socio-éducatifs, psychologues, infirmières puéricultrices, s'inscrit dans un projet éducatif global.

En 2022, suite à la loi du 12 février, une importante revalorisation des conditions d'exercice du métier et de la rémunération a été mise en œuvre. 9,92 M€ ont été affectés par le Département pour les salaires et les charges des assistants familiaux et 59 735 € pour la formation.

CHIFFRES

626 enfants pris en charge au sein d'une famille d'accueil ou d'un établissement au 31/12/2022

1397 mesures d'accompagnement éducatif ou de placement mises en place

ACCOMPAGNER LES PERSONNES EN DIFFICULTÉ DANS LEUR PARCOURS D'INSERTION



Collectivité responsable de l'action sociale, le Département accompagne les personnes dans leur quotidien et au plus près de leur lieu de vie grâce à l'intervention de près de 80 travailleurs sociaux répartis dans ses 5 circonscriptions d'action sociale couvrant ainsi l'intégralité du territoire indrien.

Il s'agit de comprendre les difficultés rencontrées, qui malheureusement parfois se cumulent, et d'accompagner les personnes dans les différentes voies de résolution.

En 2022, ce sont donc 6876 foyers qui ont été suivis quelle que soit la ou les problématiques rencontrées (logement, santé, famille, éducation, emploi, budget).

Les accompagnements réalisés par les Circonscriptions d'Action Sociale ont donné lieu à 19 605 rendez-vous, entretiens ou visites à domicile.

Il sont proposés à toute personne en difficulté.

Le revenu de solidarité active

L'allocation RSA

Le dispositif RSA enregistre en 2022 une légère baisse de 2,2 % du nombre de foyers bénéficiaires de cette allocation (on entend par « foyer », l'allocataire et son conjoint), avec 4748 foyers en fin d'année 2022, soit 5497 bénéficiaires (allocataire plus conjoint).

L'accompagnement des personnes bénéficiant du RSA dans leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Au regard de leur situation financière, 5204 personnes percevant l'allocation RSA étaient en situation de « droit (à un accompagnement) et devoirs (d'insertion) » fin 2022.

BUDGET

31,82 M€ de dépenses du Département pour le financement de l'allocation de Revenu de Solidarité Active en 2022.

34,38 M€ de budget global dédié à l'insertion en 2022.



Les caractéristiques du public accompagné :

- ce sont majoritairement des personnes seules (75 %),

- âge moyen : 40,8 ans,

- 56 % de femmes (dont 50 % d'entre elles sont isolées avec enfants) et 44 % d'hommes,

- ancienneté moyenne dans le dispositif : 6,69 ans.

La politique d'insertion mise en place par le Département propose, en fonction des difficultés mais aussi des potentialités des personnes relevées par l'évaluation sociale et professionnelle réalisée par les Circonscriptions d'Action Sociale, tout un panel d'accompagnements et d'actions spécifiques.

L'accompagnement est mis en œuvre par les intervenants spécialisés, désignés par le Département, sociaux, sociaux-professionnels ou professionnels.

Les accompagnements réalisés par les Circonscriptions d'Action Sociale peuvent s'appuyer sur des actions collectives ou individuelles ciblées, faisant appel à des compétences particulières : travail sur l'image de soi, intégration dans la vie de la cité, bilan de compétences, préparation à un projet professionnel, etc.

Dès lors qu'un projet professionnel et un retour à l'emploi sont possibles, ils deviennent l'objectif de l'accompagnement. En effet, l'accès à l'emploi demeure le meilleur vecteur d'insertion et d'autonomie pour chacun. L'accompagnement permettra de définir un projet professionnel réaliste, de mobiliser les outils existants (formations, bilan de compétences...), d'accompagner les démarches de recherche d'emploi ou même de création d'entreprise.

L'accompagnement peut néanmoins nécessiter une période de réadaptation au monde du travail couplée avec un accompagnement social individualisé ; c'est le rôle des ateliers et chantiers d'insertion.

Focus sur l'intervention du conseiller numérique :

Depuis août 2021, les usagers peuvent bénéficier d'un accompagnement spécifique avec un conseiller numérique. Ce dernier intervient sur l'ensemble du territoire indrien en effectuant des permanences essentiellement au sein des circonscriptions d'actions sociales.

Le conseiller accompagne, sur rendez-vous, les personnes de façon individuelle ou par le biais d'ateliers numériques.

Les thématiques abordées lors des rencontres sont diverses :

- accompagnement numérique pour des procédures administratives,

- utilisation de l'explorateur windows - gestion de dossiers numériques,

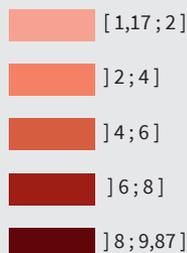
- conseils à l'achat d'un ordinateur / d'un téléphone portable,

- création de comptes pour accéder aux sites internet et gérer les démarches en ligne.

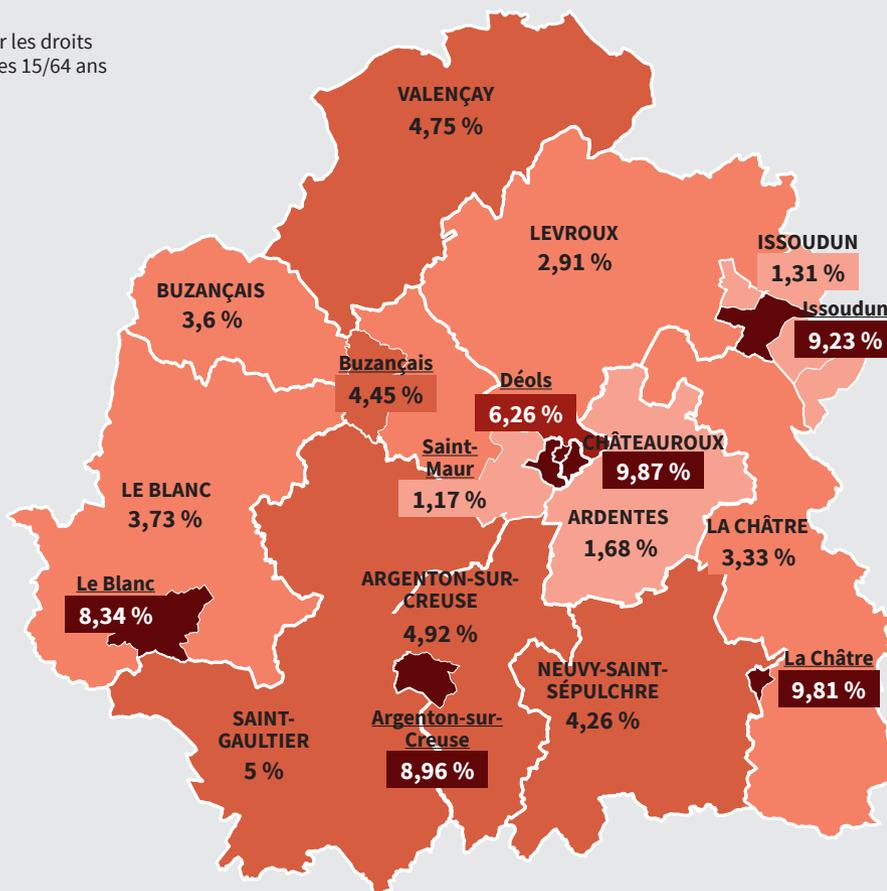
Au cours de l'année 2022, le conseiller numérique a effectué 577 rendez-vous et réalisé 43 ateliers qui ont réunis 98 participants.

Taux de bénéficiaires du R.S.A. au 31/12/2022

Allocataires et conjoints concernés par les droits et devoirs dans la population active des 15/64 ans au RP 2019.



Département de l'Indre : 5,59 %



Les ateliers et chantiers d'insertion, structures du secteur de l'insertion par l'activité économique, sont des partenaires incontournables favorisant l'accès à l'emploi de bénéficiaires présentant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Ces structures permettent ainsi à un public éloigné de l'emploi d'exercer une activité professionnelle rémunérée sur la base du SMIC, tout en bénéficiant de formations et d'un accompagnement adapté. Elles sont soutenues financièrement pour l'accompagnement socio-professionnel qu'elles assurent et bénéficient en outre mensuellement d'un cofinancement des postes pour 70 postes à hauteur de 88 % du RSA pour une personne seule.

Au nombre de 5, ces structures recouvrent des secteurs d'activités variés (nettoyage de locaux, la mécanique, le recyclage et le réemploi de vêtements, la fabrication de palettes de bois, l'entretien d'espaces verts, la production maraîchère) et se répartissent géographiquement sur l'ensemble du territoire départemental entre Châteauroux et le Boischaud Sud.

L'intervention financière du Département pour l'accompagnement à l'insertion des bénéficiaires du RSA s'élève 2022 à 1 425 412 €.

→ **Le Fonds de Secours Insertion (FSI), des aides départementales à la mobilisation vers l'emploi**

Le FSI permet d'accompagner financièrement la levée des freins des bénéficiaires du RSA dans leur parcours social et professionnel pour reprendre une activité ou participer aux actions d'insertion du Département.

En 2022, 47 aides ont été accordées pour régler principalement des problématiques de mobilité (63 % des aides), de financement de formation (23 %) et de mode de garde (7 %). Le FSI a été mobilisé à hauteur de 30 475,88 €.

Ce fonds favorise les parcours dynamiques et la rupture de l'isolement géographique des bénéficiaires, avec 93 % des aides accordées sur les territoires ruraux du département.

Le Conseil départemental prévoit de développer encore cet outil afin d'aider les plus fragiles dans leurs parcours vers l'emploi.

→ **Le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD)**

Le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté permet d'attribuer des aides financières ponctuelles aux jeunes en situation de grande précarité pour favoriser leur insertion ou tout simplement faire face aux charges du quotidien.

138 aides ont été accordées à 119 jeunes, pour une dépense de 39 954,69 €

→ **Le Fonds de Solidarité Logement (FSL)**

Le Fonds de Solidarité Logement est un outil important de la lutte contre l'exclusion, spécifique aux problèmes de logement. Sous la seule responsabilité du Département depuis 2004, il associe les partenaires locaux volontaires (communes, communautés de communes, bailleurs sociaux, organismes sociaux...) et grâce à des aides financières, permet aux personnes en difficultés d'accéder à un logement, de résorber des dettes de loyer ou d'énergie ou de proposer l'accompagnement d'un travailleur social.

En 2022, 1568 aides ont été accordées pour un montant de 437 365,72 € .

Les principales interventions du FSL se sont concentrées en 2022 sur l'accès au logement (dépôt de garantie, 1^{er} loyer, assurance habitation...) pour 957 demandes dont 684 accordées et sur les énergies (électricité, gaz, eau, bois, régularisation des charges...) pour 397 demandes dont 239 accordées.

Le profil-type d'une personne sollicitant le FSL est une personne seule, âgée de 38 ans, bénéficiaire de minima sociaux et locataire de son logement sur le territoire de l'agglomération castelroussine (49,64 %). Le FSL permet dans certaines situations aux personnes de se maintenir dans leur logement (situation d'expulsion). Il agit de façon durable et prolongée sur la situation des bénéficiaires.

En outre, 166 mesures d'Accompagnement Social Liées au Logement (ASLL) ont été accordées en 2022, sur l'ensemble du département. L'ASLL a permis, dans le cadre d'un suivi régulier de 12 à 18 mois, effectué au domicile, d'accompagner des personnes sur des problématiques variées telles que les difficultés budgétaires ou de compréhension des documents administratifs, de favoriser l'accès aux droits ainsi qu'aux soins (en forte hausse, ces dernières années), de travailler sur l'appropriation du logement et de son environnement (quartier).



03



DÉVELOPPER LE TERRITOIRE L'ÉDUCATION



La compétence « collège » incombe au Département qui assure, conformément au Code de l'Éducation, la construction, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des établissements ainsi que la restauration.

Mais le Département va au-delà de cette compétence en accompagnant également les plus jeunes et en soutenant l'enseignement supérieur.

Depuis 2017, la gestion des transports scolaires a été transférée à la Région

Le Département continue toutefois à assurer, au titre de sa compétence, le transport des élèves handicapés ayant droit à un transport spécifique compte tenu de leur handicap, ainsi que des élèves orientés en classes spécialisées pour le compte de la Région et de Châteauroux Métropole pour un budget de 610 351 € en 2022 réparti sur 44 circuits.



BUDGET

7,25 M€ en investissement dont 745 000 € en matériel informatique et 160 000 € en mobilier **3,34 M€** pour le fonctionnement des collèges

Des équipements pour les collèges



L'équipement informatique

L'équipement informatique des collèges est une compétence majeure du Département dans un contexte où l'accès aux outils et données numériques est très important. Nos collèges bénéficient de renouvellements et de compléments de matériels chaque année afin de garantir un niveau d'équipement au plus près des besoins.



4 agents du Département

Ainsi, ce sont 4 agents du Département qui assurent la maintenance des réseaux informatiques des établissements.



En 2022

En 2022, 745 000 € auront été consacrés aux renouvellements et compléments de matériel : ordinateurs, écrans, imprimantes 3D, vidéo-projecteurs.



Réseaux

En 2022, notre architecture informatique aura également fait l'objet d'un renouvellement complet des matériels du cœur du réseau des collèges. Le Département assure maintenant en totalité la maintenance des réseaux de ses 27 collèges suite à la loi Peillon.

Le Département intervient en complément de ses compétences obligatoires

Dans le cadre du dispositif « Collégiens au Théâtre », le Département organise et finance le transport des collégiens. Après 2 années fortement perturbées par la crise sanitaire, l'opération a retrouvé un rythme normal au cours de l'année 2022. 12 234 € ont ainsi été affectés à cette opération que le Département renouvellera.



L'enseignement supérieur

Le Département soutient également l'Association pour le développement de l'Enseignement Supérieur dans l'Indre (A.D.E.S.I.), indispensable à nos étudiants à hauteur de 214 000 € en 2022. Il soutient également les étudiants titulaires d'une bourse d'État en leur attribuant une bourse complémentaire pour un montant de 221 670 € en 2022. L'I.N.S.P.E. a également bénéficié du soutien du Département à hauteur de 15 000 € tout comme le réseau CANOPE pour un montant de 25 000 €.

LE DÉPLOIEMENT DU NUMÉRIQUE

Le Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique 36 (SMO RIP36) regroupe le Département, toutes les Communautés de Communes, la Région et la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole.



Actif sur les déploiements fibre jusqu'au domicile depuis 2017, le RIP36 a achevé la phase 1 des déploiements concernant 41 communes en janvier 2021 et engagé la phase 2 permettant de couvrir l'ensemble du département en très haut débit fibre avant fin 2025. L'année 2022 aura vu plus de 8000 nouvelles prises mises en commercialisation dans le cadre de cette seconde phase de déploiement. 11,5 M€ de subventions ont été versés au délégataire en charge des déploiements, de l'exploitation et de la commercialisation du réseau public très haut débit fibre dans le cadre d'une délégation de service public concessive.

 Plus d'information sur :
LAFIBRE36.FR

Fin 2022, près de 70 000 foyers étaient éligibles à la fibre sur le réseau public qui comptait 23 800 abonnés





L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL

L'aménagement et l'entretien du réseau routier départemental restent au cœur des compétences du Département.

Le Département gère le réseau routier départemental qui représente un patrimoine très important : près de 5000 km de routes et 2000 ouvrages d'art (ponts et murs de soutènement de la route). Plus de 300 agents travaillent chaque année sur l'entretien et la modernisation de ce patrimoine afin d'assurer de bonnes conditions de circulation notamment en période hivernale ou en cas de crise (tempête ...).

Au travers de ses missions de gestion, d'entretien et d'exploitation du réseau, le Département concourt à favoriser les déplacements sur le territoire, tout en cherchant à renforcer en permanence les conditions de sécurité sur les routes et à maintenir un patrimoine indispensable à l'économie du territoire.

L'entretien courant du réseau routier départemental

Cet entretien des routes, au quotidien, réalisé en grande partie par des agents du Département, est la mission essentielle de la Direction des Routes. Gérer le réseau, programmer les interventions d'entretien, agir préventivement, réparer les dégradations... telles sont les actions quotidiennes des agents pour assurer une utilisation en sécurité du réseau et préserver ce patrimoine.

Cet entretien courant intègre les préoccupations de développement durable en privilégiant systématiquement le recyclage de matériaux et l'emploi d'enrobés fabriqués et mis en œuvre « à froid » dans les limites des caractéristiques des produits permettant ainsi de limiter l'impact sur l'environnement. Notre expérimentation conduite sur l'entretien des haies ces dernières années, se matérialise sur nos routes avec un début de modifications de nos pratiques accompagné d'un suivi et d'une évaluation afin de définir précisément la politique d'entretien de ces prochaines années.

L'aménagement du réseau

Pour tenir compte des évolutions de trafic, améliorer la sécurité et la fluidité de la circulation, le Département procède chaque année aux travaux d'aménagement nécessaires à l'amélioration des routes.

En 2022, les opérations d'aménagement foncier liés à la déviation de Villedieu-sur-Indre ont été relancées suite à la déclaration d'utilité publique et les fouilles archéologiques ont été programmées pour janvier 2023.

Cette opération est donc lancée avec une phase de travaux 2023/2025. La suppression des passages à niveau 191 et 192 sur la commune de Montierchaume a également été lancée avec le premier appel d'offres pour les travaux, pour une suppression de ce P.N. à l'été 2024.



BUDGET

17,725 M€ pour l'aménagement et la gestion des routes départementales

LE SOUTIEN AUX COMMUNES

Le Département a créé de nombreux fonds thématiques qui répondent aux projets de toutes les communes de l'Indre.



Mézières-en-Brenne (2 logements)

(F.D.A.U.)

➔ Le Fonds Départemental d'Aménagement Urbain

En 2022, une nouvelle règle de répartition objective a été mise en place afin que les trois villes, Châteauroux, Issoudun et Déols puissent mener des projets urbains d'ampleur avec souplesse et visibilité budgétaire. Pour cela des conventions-cadre pluriannuelles recensant et planifiant les projets pour une période de 4 ans ont été établies avec chaque collectivité.

Les projets d'investissement prévus dans les conventions doivent se rattacher obligatoirement à 5 thématiques prioritaires : mobilités douces, éducation, services à la population

et santé, tourisme et adaptation au changement climatique et environnement.

En 2022 1 187 830,30 € de subventions ont été accordées générant 5 821 629,95 € HT de travaux.

Quelques exemples d'opérations financées :

- Création d'un skate-parc à **ISSOUDUN** (78 020 € de subvention pour 390 000 € de travaux HT),
- Aménagement des pistes cyclables de Bitray à **CHÂTEAUROUX** (271 120 € de subvention pour 1 355 600 € de travaux HT),
- Abattage sanitaire de 34 arbres et plantation de 50 arbres d'essences variées adaptées au changement climatique à **DÉOLS** (15 698 € d'aide pour 39 245 € de travaux HT).

(F.D.A.M.A.C.Z.R.)

➔ Le Fonds d'aide au maintien des activités commerciales en zone rurale

202 939,20 € de montant total de subventions.

En 2022, 7 communes ont bénéficié de subventions :

- **GEHÉE**, pour l'installation d'un multiservices,
- **BRIVES**, pour la rénovation du bar - restaurant pour y développer une activité de multiservices,
- Communauté de Communes Chabris / Pays de Bazelle, pour la reprise de la boucherie à **POULAINES**,
- **LA BERTHENOUX**, pour l'agrandissement, la rénovation et remise aux normes, pour la reprise du restaurant-bar-multiservices,
- **NEUVY-PAILLOUX**, pour la reprise de la boucherie,
- **MONTCHEVRIER**, pour le maintien du restaurant multiservices,
- **VOUILLON**, pour la reprise du café-restaurant-multiservices.



BUDGET

4 787 006 € d'aides ont été attribuées



Logement à Crevant

→ Le Fonds Une commune-Un logement

Ce fonds permet aux communes de bénéficier de deux aides départementales sur une période glissante de 3 ans afin de réhabiliter du bâti dans les bourgs pour créer des logements locatifs de qualité.

Chaque aide est plafonnée à 100 m² et à 15 200 € par logement.

En 2022, 6 communes ont été aidées et 9 logements locatifs ont connu un début d'exécution : ils seront proposés sur le marché sans condition de ressources ni de plafond de loyer pour les locataires.

Les communes bénéficiaires sont :

- **CLUIS,**
- **CREVANT,**
- **MALICORNAY** (2 logements),
- **MÉZIÈRES-EN-BRENNE** (2 logements),
- **ROSNAY** (2 logements),
- **SAINT-PLANTAIRE.**

81 543,44 € de subventions ont été attribuées pour 755 395,80 € TTC de travaux, bien souvent réalisés par des entreprises locales.

(F.A.R.)

→ Le Fonds d'Action Rurale (FAR)

En 2022, l'enveloppe a crû de 1,37 % (afin d'atteindre un objectif de + 10 % sur la mandature) pour s'inscrire à 3 314 784 €.

Le Fonds d'Action Rurale permet à 238 communes issues des 10 cantons éligibles de réaliser des opérations d'investissement, avec le concours de l'Agence Technique Départementale (ATD 36) pour les opérations de voirie, et celui du Conseil d'Architecture et d'Urbanisme et d'Environnement 36 (CAUE 36) pour les opérations d'équipement rural,

lorsque ces projets n'entrent pas dans le cadre de nos nombreux fonds thématiques qui fonctionnent à guichets ouverts.

Quelques opérations symboliques :

- **CHALAIS** (canton de Saint-Gaultier) : travaux d'isolation à la mairie et son annexe,
- **LEVROUX** (canton de Levroux) : travaux d'éclairage public,
- **BUZANÇAIS** (canton de Buzançais) : travaux d'extension de la mairie.

En 2022, le Département a maintenu l'ensemble de ses FAR bonifiés : le fonds bibliothèque, le FAR Culture, le Fonds de rénovation et de réhabilitation

des équipements sportifs (FAR SPORT), le fonds de valorisation des archives communales et le fonds vidéoprotection.

EAU : SÉCURISER LA RESSOURCE ET AMÉLIORER LA QUALITÉ

L'action du Département en matière d'eau s'articule autour de deux thèmes :

- 1 L'eau potable, 2 L'assainissement,
- 3 Les milieux aquatiques.

En matière d'eau potable

Le Département accompagne les maîtres d'ouvrages dans la mise en œuvre d'actions de sécurisation de la ressource en eau préconisées par le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable.

Le Département réalise actuellement la révision de son Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable, approuvé en 2008, pour les 10 années à venir afin de sécuriser l'alimentation en eau potable, sur tout le territoire, en intégrant les enjeux du changement climatique et de la gouvernance.



Concernant l'assainissement des eaux usées

Les actions en matière d'épuration des bourgs se sont poursuivies. La construction ou l'amélioration des stations d'épuration permettra ainsi d'améliorer la qualité des eaux et des rivières de l'Indre. Le Département a continué également à apporter une assistance technique aux exploitants de stations d'épuration avec son service dédié (le SATESE). Le Département soutient également les collectivités pour la réalisation d'étude diagnostic de leur système d'assainissement.

1 L'alimentation en eau potable

Afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de son territoire, le SIAEP de la Brenne a décidé de réaliser une interconnexion de réseaux avec le SIE Mézières-Saint-Michel. Une canalisation reliant la Base de loisirs de Bellebouche à Vendœuvres a été créée.

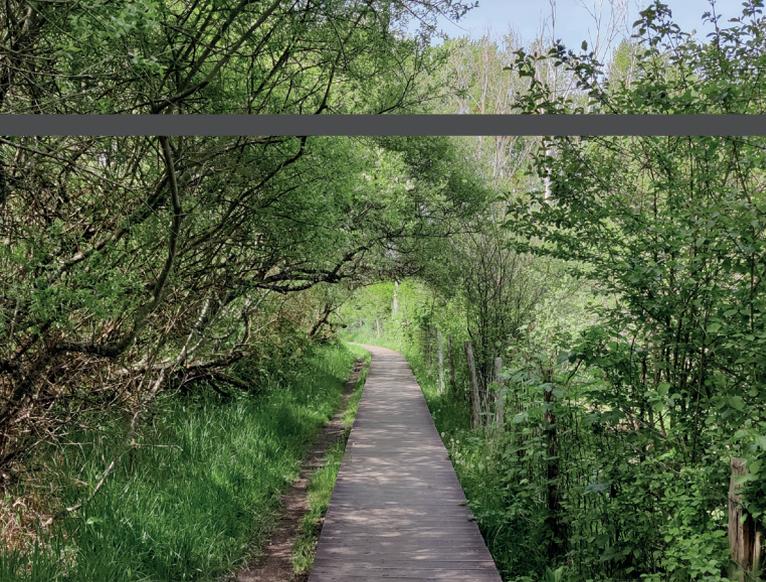
En 2022, plus de 800 000 € d'aides du Département au titre du fonds départemental de l'eau sont venus en soutien de 4,25 M€ TTC de travaux et d'études portées par les collectivités compétentes.

CHIFFRES

4,3 km longueur de la canalisation
1 035 550 € de coûts des travaux HT
222 800 € d'aides du Département

3 Les milieux aquatiques

Le Département dispose, depuis septembre 2022 d'une cellule d'Assistance Technique pour l'Entretien des Rivières (ASTER) à destination des collectivités compétentes pour la gestion des milieux aquatiques.



ENS d'Écoparc Chenevières, Déols



2 L'assainissement des bourgs ruraux

Jusque récemment, les eaux usées du bourg de Val-Fouzon étaient traitées par la station d'épuration de la laiterie. En 2022, suite à une étude diagnostic et à la demande de la laiterie, la commune a entrepris la création de sa propre station d'épuration basée sur un système de filtres plantés de roseaux.

CHIFFRES

1000 équivalent habitant, capacité de traitement de la future station d'épuration

1 200 000 € de coût total HT

376 300 € d'aides du Département

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) de l'Indre

Durant l'année 2022, le Département a consacré 230 000 € à la gestion des espaces naturels sensibles et à l'aide aux investissements des collectivités afin de mettre en œuvre des actions favorisant la biodiversité.

Parmi ces opérations, on peut noter l'aide de 33 000 € apportée à la commune d'ÉCUEILLÉ pour la création de son premier ENS. Le Département a accompagné la commune de DÉOLS à hauteur de plus de 10 000 € pour des investissements nécessaires à la poursuite de la gestion de l'Écoparc des Chenevières par pâturage bovin.

Une aide de plus de 2000 € a été apportée à la commune de MONTIPOURET pour la mise en place d'une signalétique éducative dédiée à la biodiversité au sein du site ENS du Moulin d'Angibault

Le Département a également poursuivi son aide aux gestionnaires des deux Espaces Naturels Sensibles dont il est propriétaire : La Réserve Naturelle Nationale de Chérine et le Domaine de Bellebouche.



BUDGET

230 000 € consacré à la gestion des ENS

LE TOURISME : ATTRACTIVITÉ ET ÉCONOMIE

Des efforts maintenus pour un secteur toujours dynamique.



 BERRY PROVINCE



Devenez
**AMBASSADEUR
TOURISTIQUE**
dans l'Indre

2022
2023

22
sites partenaires
avec un accès gratuit

Renseignements et conditions
sur www.indre.fr
Tél. 02 54 08 36 92

Ambassadeurs de l'Indre pour valoriser et partager notre offre touristique.

L'opération "le Club des Ambassadeurs de l'Indre", permet grâce au partenariat avec 22 sites de l'Indre de faire découvrir une partie de notre patrimoine.

En 2022, l'opération à de nouveau connu un fort succès avec 1660 membres, 200 membres de plus qu'en 2021.

Après deux plans de relance touristique dont les effets furent indiscutablement bénéfiques pour le secteur, le Département de l'Indre et l'Agence d'Attractivité de l'Indre ont maintenu leurs efforts et leurs actions en faveur du développement touristique de l'Indre.

Parmi l'ensemble des actions entreprises cités :

- Un nouveau document d'appel à destination des visiteurs qui ne connaissent pas encore la destination, 7000 exemplaires diffusés en 2022.
- 10 000 exemplaires du magazine culturelle et touristique « Parenthèses » avec deux numéros, un « Printemps » et un « été/automne ».
- 45 000 cartes touristiques Berry Province, communes à l'Indre et au Cher.
- La mise à disposition de 70 000 sets de table auprès des restaurateurs indriens.



Une nouvelle identité : le 1^{er} février 2022 « Berry Province » relooke son identité visuelle et repense sa stratégie marketing territoriale, construite autour d'une vision, d'une mission et d'une promesse

BERRY
PROVINCE

→ La présence durant quatre jours à Paris de l'Indre en Berry à l'occasion du Salon Destination Nature // Mondial du Tourisme. De nombreux partenaires ont dans ce cadre promu notre offre touristique de plein air, la rando, le cyclo. Certains offices de tourisme ont déjà pu mesurer le retour de leur participation à cet évènement.

→ La Carte pro tourisme ; car en effet rien de tel que visiter les sites pour pouvoir en parler. L'A2i a donc réédité en 2022 le Pass pro à destination des professionnels du Tourisme (acteurs et institutionnels), une carte offrant la gratuité des sites du Berry.

→ Les relations Presse avec l'accueil de médias nationaux, Le Routard, le Guide vert Michelin, Cyclomag.

04



S'ÉPANOUIR DANS L'INDRE

UNE POLITIQUE SPORTIVE DYNAMIQUE

Le Département de l'Indre soutient les communes en matière de construction mais aussi de réhabilitation d'équipements sportifs à travers le Fonds Départemental des Travaux d'Équipements Sportifs, permettant ainsi aux usagers de pratiquer leur discipline de prédilection dans les meilleures conditions possibles.



Dans le cadre de la rénovation et la réhabilitation des équipements sportifs, **le Département a financé 16 projets en 2022**. Entre autres six terrains multisports ont ainsi pu être construits sur les communes de Chézelles, Montgivray, Brion, Vigoux, Villedieu-sur-Indre et Châteauroux ainsi que quatre terrains de tennis ont pu être réhabilités sur les communes de Saint-Denis-de-Jouhet, Rosnay, Vineuil et Saint-Maur mais aussi des réfections d'éclairage à Écueillé et sur la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun.

Au total, ce sont 105 668 € de subventions qui ont été votées et qui ont généré un volume de travaux de 773 213 €.

La collectivité accompagne également les clubs qui évoluent dans un championnat national et qui mettent en lumière le territoire indrien. Outre la Berrichonne Football, ce sont également neuf clubs qui ont obtenu le soutien financier du Département au cours de l'année 2022 pour un montant de près de 300 000 €.

Les sportifs individuels de haut niveau qui sont inscrits sur les listes du Ministère des Sports sont également aidés par le Département. Afin de leur permettre de poursuivre leur évolution au plus haut niveau dans leur discipline de prédilection, le Département a attribué 5 bourses en 2022 pour un montant de 2285 €.



BUDGET

2,3 M€ d'investissement **1,3 M€** de fonctionnement

Le Fonds Départemental de rénovation et de réhabilitation des équipements sportifs

En 2022, six projets ont bénéficié du soutien financier du Département au titre du Fonds Départemental des Travaux d'Équipements Sportifs.

Ainsi les communes de La Châtre, Le Poinçonnet, Saint-Maur, la Communauté de Communes de la Vallée de la Creuse et la Communauté de Communes d'Issoudun ont bénéficié de subventions départementales d'un montant de 947 468 € qui ont généré plus de 4 315 684 M€ de travaux.

Le Fonds Départemental des Travaux d'Équipements à vocation socio-culturelle

Pour la création d'équipements à vocation socio-culturelle, le Département apporte également son concours financier.

En 2022, les communes d'Aigurande et de Celon ont bénéficié de ce soutien pour la création de salles associatives pour un montant de 33 167 € représentant un volume de travaux de 213 723 €.

La Plaine Départementale des Sports

Site unique en France et porte d'entrée du mouvement associatif et sportif, la Plaine Départementale des Sports a accueilli, grâce notamment à l'implantation de nouvelles aires d'évolution sportives permettant les distanciations, un nombre important d'utilisateurs.

CHIFFRES

51 196 utilisateurs ont été accueillis en 2022 à La Plaine Départementale des Sports pour

6852 heures d'utilisation dont : **27 569** licenciés dans des clubs et comités,

15 169 élèves des établissements scolaires et **8548** usagers secondaires



Les comités et clubs sportifs

Les comités sportifs départementaux sont des associations chargées de représenter une fédération à l'échelle du département et ont pour vocation de promouvoir et développer leur pratique sportive. À ce titre, le Département a apporté son concours financier aux comités sportifs pour leur fonctionnement, les actions structurantes et les écoles départementales. En 2022, 32 comités ont ainsi été subventionnés pour un montant de 132 850 €.

Le Département apporte également son soutien aux clubs sportifs à travers le Fonds d'Animation Rurale section Animation locale et les dotations sportives sur les communes d'Issoudun, Déols et Châteauroux Métropole. En 2022, 304 associations sportives ont obtenu un concours financier du Département pour leur fonctionnement pour un montant d'aides total de 256 416 €.

LICENCE SPORT EN INDRE 6 - 17 ANS

La licence 6-17 ans sans condition de ressources

Afin d'encourager la pratique sportive des jeunes âgés de 6 à 17 ans qui résident et pratiquent dans l'Indre, le Département propose un dispositif volontaire et non discriminatoire qui permet aux familles de réduire le coût de l'adhésion en club.

Depuis septembre 2020, la réduction s'établit comme suit :

- 20 € de réduction au titre de la première adhésion pour un montant versé supérieur ou égal à 70 € et inférieur à 100 €,

- 30 € de réduction au titre de la première adhésion pour un montant versé supérieur ou égal à 100 € et inférieur à 150 €,

- 40 € de réduction au titre de la première adhésion pour un montant versé supérieur à 150 €.



*TOUTES LES INFOS
SUR INDRÉ.FR



Ce dispositif représente une aide pour les familles dont les enfants pratiquent un ou plusieurs sports. Dès lors que le montant annuel de l'adhésion est supérieur ou égal à 70 €, une aide forfaitaire allant de 20 à 40 € peut être allouée aux familles dont les enfants âgés de 6 à 17 ans résident et pratiquent une activité sportive dans l'Indre dans un club fédéral délégataire unisport.

Dans le cadre d'une seconde adhésion, le coût de la licence fédérale est intégralement remboursé dans la limite de 50 €.

Destiné à réduire la charge des familles tout en offrant l'opportunité aux associations la possibilité de développer leurs propres ressources, ce sont 2041 familles qui ont profité de ce dispositif en 2022 pour un montant total d'aides de 72 226 €.

UNE POLITIQUE CULTURELLE POUR UNE ANIMATION DU TERRITOIRE, FACTEUR D'ATTRACTIVITE ET DE QUALITE DE VIE

Le maintien des différents dispositifs permet aux porteurs de projets de poursuivre leurs actions, leurs initiatives et ainsi d'animer notre département.



À guichet ouvert pour les collectivités, le « **Fonds Patrimoine** » est un marqueur fort de notre politique culturelle. Son objet est la préservation et la valorisation de notre patrimoine bâti.

En 2022, 46 opérations publiques et 27 opérations privées en ont bénéficié sur l'ensemble du Département. Plus de 600 000 € de subventions ont ainsi été accordées.

BUDGET

2 228 819 € d'investissement

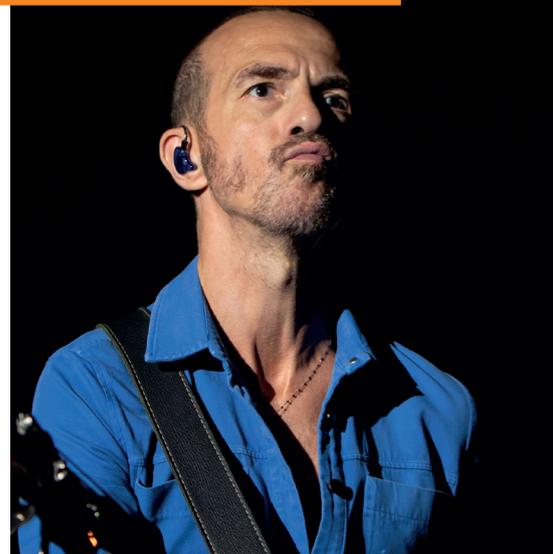
2 942 260 € de fonctionnement



En 2022

Le développement des enseignements artistiques est un axe fort de notre politique culturelle. À cette fin, 211 714 € ont été votés au Conservatoire à Rayonnement Départemental, à la Fédération des Sociétés Musicales de l'Indre et aux différentes structures qui maillent le département et qui permettent d'y trouver un enseignement de proximité et de qualité.

Plus de 520 000 € ont été provisionnés afin de poursuivre cet axe de développement et d'accentuer notre soutien à la diffusion du spectacle vivant.



Les festivals majeurs du département ont été soutenus en 2022 :

- **DARC**
132 000 €,

- **Musique
au Pays de
George Sand**
38 000 €,

- **Pour que
l'Esprit Vive**
de la Prée
11 000 €,

- **Les Amis du
Festival de
Gargillesse**
9200 €,

- **Lisztomanias
de
Châteauroux**
18 000 €.

Collégiens au Théâtre

Favoriser la rencontre entre le jeune public et la culture est essentiel.

L'opération « Collégiens au Théâtre » illustre parfaitement cette volonté. En 2022, ce dispositif qui permet la rencontre entre des collégiens et le spectacle vivant a été accompagné d'actions culturelles de sensibilisation à la musique populaire et d'initiation au théâtre de marionnettes déployées dans plusieurs collèges de l'Indre.

Musique et Théâtre au Pays

Dans le cadre de « Musique et Théâtre au Pays » 77 spectacles en zone rurale ont été programmés.

Par ailleurs, de nombreux autres événements portés par des amateurs ou des professionnels bénéficient de l'aide du Département.

Ils permettent chaque année la tenue de nombreux événements festifs et culturels.

L'art n'est pas oublié. Il est notamment traité grâce à notre fonds thématique dédié.

En 2022, 11 expositions ont bénéficié de notre soutien.

Ces expositions temporaires concourent tout au long de l'année à l'attractivité et à la qualité de vie de l'Indre.

Elles complètent celles, temporaires ou permanentes, des lieux d'excellence tels que le Musée de l'Hospice Saint Roch d'Issoudun ou le Musée Bertrand de Châteauroux.

Pass 3C

Un Chéquier Culture Collégiens : 138 000 € ont été réservés pour les chèquiers consommés ainsi que pour les services d'un prestataire chargé de la logistique et de la gestion du dispositif.

1 chéquier composé de 7 chèques :

- 2 chèques de 5 € pour des livres et bandes dessinées,
- 2 chèques de 5 et 6 € pour le spectacle vivant,
- 2 chèques de 5 € pour des visites de châteaux, musées, réserves, parcs et jardins et lieux de loisirs,
- 1 chèque de 5 € pour le cinéma.



LIRE, ÉCOUTER, VOIR... AVEC LA BDI

Service culturel du Département, la Bibliothèque Départementale de l'Indre (B.D.I.) a pour mission de développer la lecture via les bibliothèques de proximité en lien avec tous les partenaires éducatifs, sociaux et culturels concernés, dans un souci d'aménagement du territoire et d'égalité d'accès de chacun à l'information, à la culture, aux loisirs et à la formation permanente.



2022, la lecture pour tous

Espaces de socialisation, tisseuses de lien social, lieux de partage et d'échanges de cultures, les bibliothèques sont au cœur de la vie locale.

Confortée dans son rôle par la loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, la B.D.I. a continué à mener son action sur l'ensemble du territoire en soutenant les bibliothèques dans leur fonctionnement afin de répondre

aux demandes diverses et variées des usagers. La B.D.I. continue de proposer des formations pour les bénévoles et salariés du réseau ainsi que des supports d'animation pour relancer l'activité des bibliothèques.

À cet effet, de nouveaux outils d'animations ont rejoint le catalogue : 2 Expositions, 1 Outil textile et 3 Lectures Picto-Signées.

BUDGET

189 000 € d'acquisition d'ouvrages dont : **4000 €** pour l'acquisition de livres numériques et **3800 €** d'abonnement à diverses ressources numériques



CHIFFRES

20 861 réservations en ligne affectées

41 313 documents ont transité par les navettes hebdomadaires

16 141 usagers inscrits actifs et collectivités

379 014 documents prêtés

35 390 sessions ouvertes sur le portail biblio36.fr

257 nouveaux inscrits aux ressources numériques

Escapages 2022

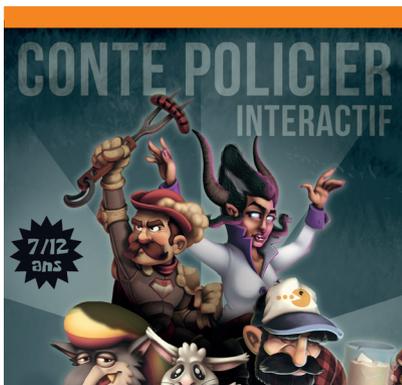
En septembre 2022, s'est ouverte la 20^e édition qui a regroupé 11 107 inscrits dont 33 bibliothèques, 6 lycées, 16 collèges, 102 écoles, 2 crèches, 1 établissement spécialisé et 1 centre pénitentiaire. Les résultats ont été communiqués au printemps 2023.

Escapages, Prix des lecteurs de l'Indre, récompense les livres préférés des jeunes lecteurs mais aussi des adultes qui y participent tout au long de l'année scolaire. Ainsi 32 livres sont en sélection, 4 titres répartis sur 8 catégories d'âge.

La création du Prix Escapages est l'aboutissement d'un long travail de coopération entre des partenaires du monde éducatif institutionnel et associatif, motivés par le développement et la promotion de la lecture.

L'opération commencée en 2021 s'est terminée en 2022 par un vote. La proclamation des résultats a eu lieu lors du Salon du Livre Jeunesse au Collège Rosa Parks.

L'implication du Département dans la réalisation du Prix se retrouve au niveau du financement qui est de 11 600 €. Mais également, par l'acquisition d'ouvrages et la mobilisation d'agents de la B.D.I. qui participent aux comités de lecture en partenariat avec des bibliothèques du réseau et assurent la réalisation des outils de communication en collaboration avec la Direction de la Communication du Département et la diffusion auprès des différents partenaires.



La cour des contes

« Blanche neige a été tuée... »
Le prince Philippe nous met au parfum illico. Non seulement le drame est épouvantable, mais les personnages se retrouvent au chômage, faute de conte. Il faut trouver le coupable ! Ce sont les nains qui vont s'y coller. Les nains ? Des inspecteurs de petite taille, mais de grande sagacité : les enfants sont aux manettes ! Une enquête interactive à faire dès 8 ans.



Conte en éveil : Ma forêt

Au détour d'un buisson on peut découvrir bien cachés, un ours, un renard, un sanglier, un loup et une biche. Et dans les arbres sont perchés un coucou, un hibou et un pic-vert. Un lapin et un hérisson apparaissent aussi dans le décor. Belle promenade à tous !



Lectures Picto-Signées

La lecture picto-signée est une lecture en communication alternative et améliorée qui associe la parole, les signes issus de la langue des signes française et des pictogrammes. L'utilisation de trois canaux d'expression différents mais complémentaires aide à la communication, elle facilite la compréhension et l'expression.

3 histoires acquises sous ce format :

- Lili Crochette et monsieur Mouche, La nounou Vaudou,
- Linette, Les pieds qui poussent,
- Trappeurs de rien, Caribou.

Nouvelles Héroïnes Les 11 œuvres présentées dans cette exposition interrogent les questions du genre et du rôle de la femme dans la bande dessinée. Elles proposent une vision neuve, moderne, parfois subversive, qui stimule le lectorat.

LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'INDRE EN 2022

Les Archives départementales, une administration au service de tous, sont librement accessibles à toute personne désirant effectuer une recherche historique ou administrative.



Diplôme d'indulgence accordé aux religieuses du prieuré de Jarzay, parchemin enluminé, 1500 (H 1205)



Création inédite, les Archives ont accueilli en avril une lecture théâtralisée écrite et mise en scène par la compagnie Bol d'Air, « Femmes, justice et Révolution », à partir des archives des tribunaux révolutionnaires. En octobre, c'est une restauratrice de photographies, Petra Pourmonet, qui a proposé une conférence sur l'histoire et les techniques de la photographie ainsi que sur son métier. Ces deux manifestations ont réuni 73 personnes.

Le partenariat avec l'Agence d'Attractivité de l'Indre pour la participation des Archives à l'opération Secrets de fabrique s'est poursuivi. 55 curieux ont pu découvrir les coulisses des Archives au cours de 5 visites, dont deux dans le noir, à la lueur des torches. Ces visites ont été renouvelées lors des Journées Européennes du Patrimoine (3 créneaux proposés, 48 visiteurs) et sont accessibles aux groupes sur demande.

La culture accessible à tous

Après deux années de baisse due à la crise sanitaire, la fréquentation de la salle de lecture observe en 2022 une hausse de près de 20 % avec 440 lecteurs inscrits. 8131 documents ont été consultés au cours de 1355 séances de travail.

Les Archives ont par ailleurs répondu à 909 demandes de recherches par correspondance de la part de particuliers et de professionnels. La fréquentation du site internet semble quant à elle régulière, cependant la mise en application du Règlement pour la protection des données personnelles, impliquant la non-prise en compte des activités des internautes sans leur accord spécifique, empêche désormais toute comparaison avec les années précédentes.

CHIFFRES

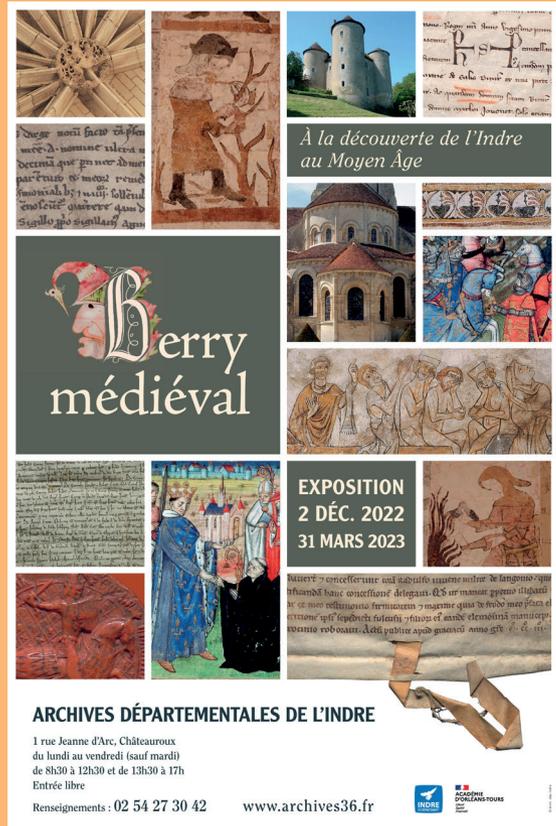
8131 documents consultés

407,58 m linéaires d'archives publiques et privées ont été collectés

Les Archives départementales sont également à la disposition des scolaires. En 2022, 1063 élèves du primaire et du secondaire ont pu bénéficier d'une activité du service éducatif : visite d'exposition, de Château-Raoul et de Châteauroux, atelier de calligraphie, étude d'un dossier documentaire... Le service éducatif a par ailleurs préparé l'exposition « **Berry médiéval, à la découverte de l'Indre au Moyen Âge** », une réédition de l'exposition créée en 2009.

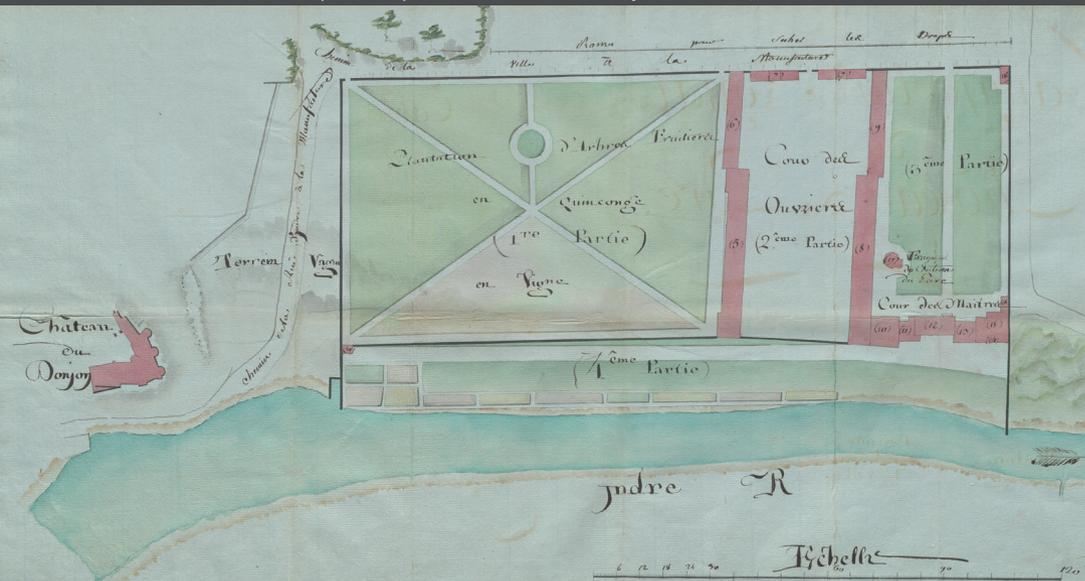
Conçue selon les axes du programme scolaire, cette exposition est destinée à être empruntée par les établissements scolaires. Elle a auparavant été présentée au grand public et aux classes dans la salle d'exposition des Archives départementales du 1er décembre 2022 au 31 mars 2023.

Les visites commentées du mois de décembre ont réuni 150 adultes et 114 enfants. Pour accompagner cette exposition, un livret intitulé **Trésors du Berry médiéval**, présentant une sélection de documents médiévaux emblématiques des Archives de l'Indre, était distribué gratuitement.



Affiche de l'exposition « Berry médiéval »

Les élèves du collège Beaulieu et du lycée des Charmilles de Châteauroux ont étudié l'évolution du site Balsan, notamment à partir du plan de la manufacture royale en 1787 (1 Fi 30).



Les expositions des Archives peuvent par ailleurs être empruntées et sont ainsi accessibles à des personnes éloignées de Châteauroux, ayant des difficultés à se déplacer ou ne connaissant pas les Archives.

Ainsi le prêt des expositions « De caves en cépages, histoire de vignes et de vins dans l'Indre » et « Images d'un monde disparu », au musée des arts et traditions populaires de Chassignolles et à la bibliothèque municipale d'Anjouin pour la première, à l'EHPAD de Sainte-Sévère-sur-Indre pour la seconde, ont permis de toucher un public qui ne fréquente que peu, voire pas, les Archives.

Conserver et protéger un patrimoine commun

Les entrées d'archives publiques et privées représentent 407,58 mètres linéaires de documents provenant en majorité des services de l'État et, pour un certain nombre d'entre eux, comprenant un arriéré d'archives anciennes remontant au début du XX^e siècle, au XIX^e voire au milieu du XVIII^e siècle. Ce chiffre est beaucoup plus important que celui des années précédentes en raison du versement de 4726 registres hypothécaires de la période 1906-1955.

Sont également à signaler, en matière d'archives publiques, les versements du tribunal judiciaire de Châteauroux, du centre pénitentiaire de Châteauroux ou encore de l'Office National des Forêts. Des dépôts d'archives communales ont été pris en charge, par exemple pour les communes de Palluau-sur-Indre, Saint-Marcel et Sainte-Sévère-sur-Indre.

En matière d'archives privées, il convient de noter l'acquisition de la collection d'André Beau, spécialiste de Valençay et de Talleyrand (124 J), des archives du club de football US Bitray (1963-2017, 126 J), du temple protestant de Châteauroux (XIX^e-XX^e siècle, 128 J) et du fonds Joseph Limousin, essentiellement constitué des archives des Tréteaux du Bombardon, une troupe de théâtre montée pendant la seconde guerre mondiale et dont les bénéficiaires étaient destinés aux colis des prisonniers de guerre (1943-1972, 123 J).

La reprise des instruments de recherche et l'indexation de fonds iconographiques ont permis la mise en ligne d'environ 16 000 documents figurés : cartes postales isolées (11 Fi) et du fonds Joseph Thibault (48 J), plaques de verre du fonds Hubert (26 Fi). Le classement de la sous-série 5 T (sport, 1923-1942) a été achevé, de même que les archives déposées des communes de Diou (E DEP 130), de Saint-Marcel (E DEP 47) et de Chézelles (E DEP 127), et le fonds Joseph Limousin. La sous-série 2 C (contrôle des actes) est en cours de classement. Par ailleurs, douze versements anciens d'archives contemporaines, représentant 60 ml, ont fait l'objet d'une réévaluation et d'un nouvel inventaire.



Affiche « Grand concours [et] exposition artistique et régionaliste » en l'honneur de Nivet, à Levroux, 1924 (R 963/3)

Afin de garantir une meilleure conservation sur le long terme des documents, 116 ml de documents ont été dépoussiérés et 393 ml ont été reconditionnés dans des chemises et des boîtes adaptées. 21 registres (minutes de notaires et registres de déclarations de succession) et 4 affiches, dont l'état de conservation ne permettait pas la consultation, ont pu être restaurés et sont de nouveau disponibles pour les lecteurs.

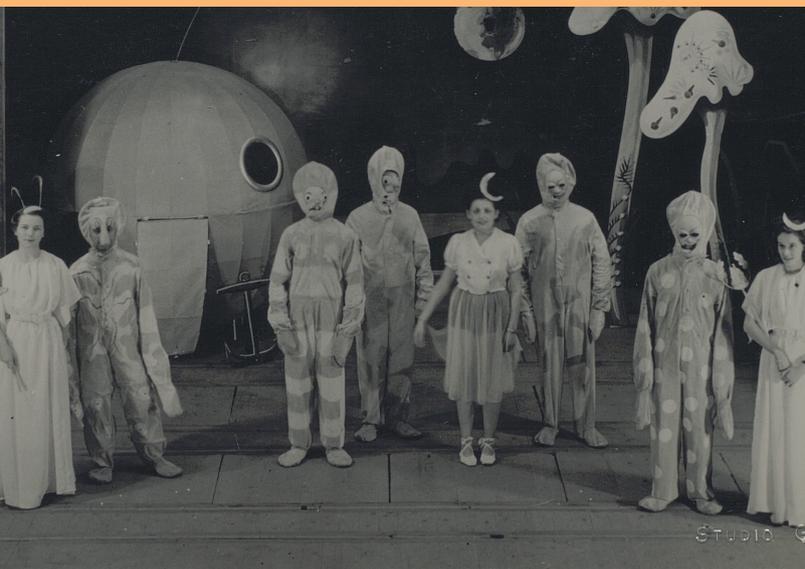


Rangement des registres hypothécaires nouvellement entrés aux Archives



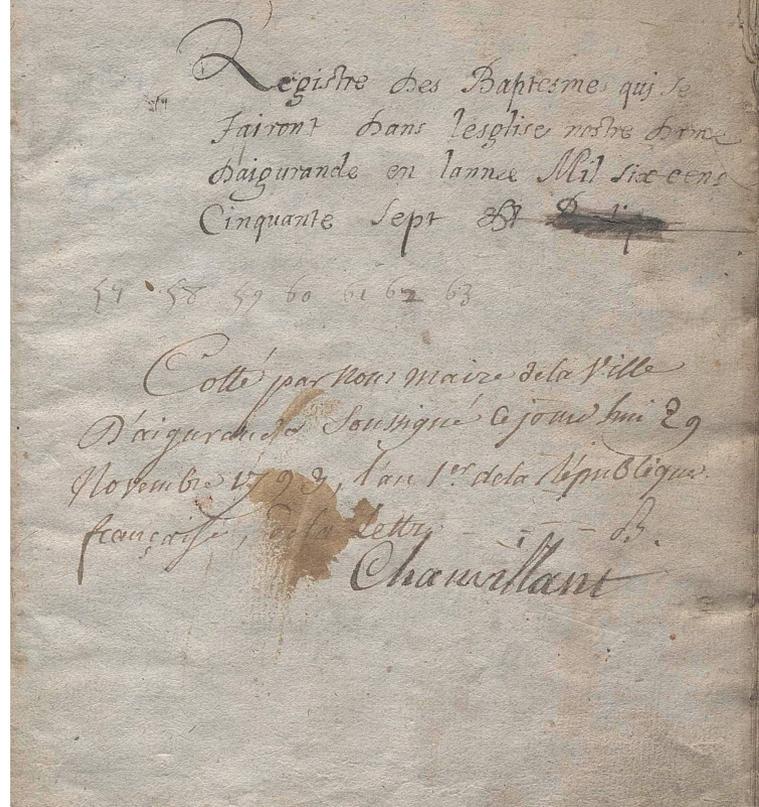
12 — Reuilly (Indre) - L'Église - Sortie de la messe

« Reuilly (Indre) – L'église – Sortie de la messe », carte postale colorisée (11 Fi 171/022)



Troupe des Tréteaux du Bombardon, scène de théâtre représentant un décor lunaire. On reconnaît un vaisseau spatial et des extraterrestres [vers 1949] (123 J 68)

Au total, plus de 3,8 millions d'images numérisées sont disponibles sur le site <https://archives36.fr>



Page de garde du registre des baptêmes de la paroisse d'Aigurande, 1757 (E DEP 4/3)

Une offre en ligne enrichie

Le site internet des Archives départementales a fait l'objet de soins particuliers en 2022. Il est désormais accessible sur tablettes et smartphones et donne accès à de nouveaux fonds numérisés : les tables alphabétiques des successions et absences, précieuse source pour les généalogistes, et les tables alphabétiques du répertoire des formalités hypothécaires, facilitant les recherches sur les propriétés immobilières.

Il s'enrichit régulièrement de nouveaux inventaires au fur et à mesure de l'achèvement des classements, de nouvelles images numérisées à partir des dépôts et des prêts des communes (recensements de population de Diou, Thenay, Poulaines, Luzeret... ; registres paroissiaux et d'état civil d'Aigurande, Saint-Benoît-du-Sault, Sainte-Sévère-sur-Indre...) et de contenus culturels à destination des scolaires et du grand public.

Représentation de la lecture « Femmes, justice et Révolution » par la compagnie Bol d'air



05



PROTÉGER LES BIENS ET LES PERSONNES

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'INDRE

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre (SDIS36) est un établissement public au service des 219 316 habitants de l'Indre.



Le SDIS36 veille à la protection des personnes, des biens et de l'environnement sur l'ensemble du territoire. Il concourt, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels.



BUDGET

22,9 M€ dont

18,5 M€ en fonctionnement

4,4 M€ en investissement

Activité opérationnelle

Le Centre de Traitement des Appels est l'organe unique de réception des demandes de secours pour l'ensemble du département de l'Indre où aboutissent tous les appels sur le numéro d'urgence (18).

En 2022, 57 522 appels ont été reçus, soit une augmentation de 16,3 % (49 476 appels reçus en 2021) avec une moyenne de 158 appels par jour.

Cette année 2022 aura été marquée par une augmentation de notre activité opérationnelle : +12 % d'incendies, +2 % d'accidents sur voie publique, +4 % de secours à personne ou encore 23 500 sorties d'engins.

Cette augmentation s'explique en partie par les différents épisodes météorologiques du printemps qui ont engendré une forte activité opérationnelle, et part une saison estivale émaillée de plusieurs feux de végétations.

Les fortes précipitations orages/ grêles de mai et juin, et les nombreuses sollicitations extra départementales en lien avec les feux de forêt, ont fortement impacté notre activité opérationnelle.

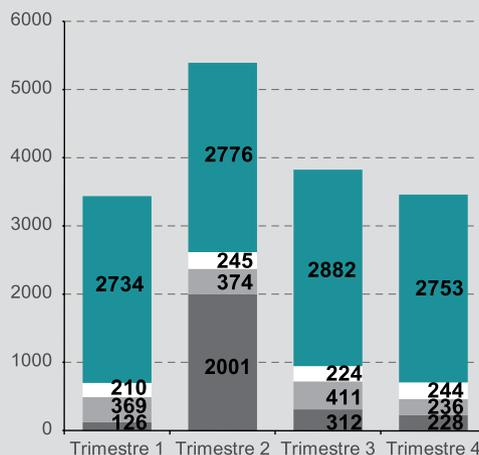
■ SAP : secours à personne

■ AVP : accident de la voie publique

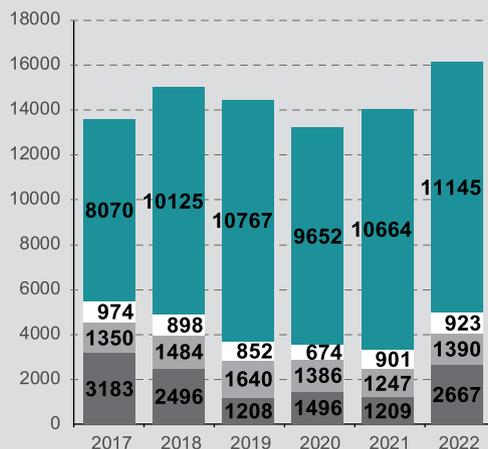
■ INC : incendie
RTN : risques technologiques et naturels

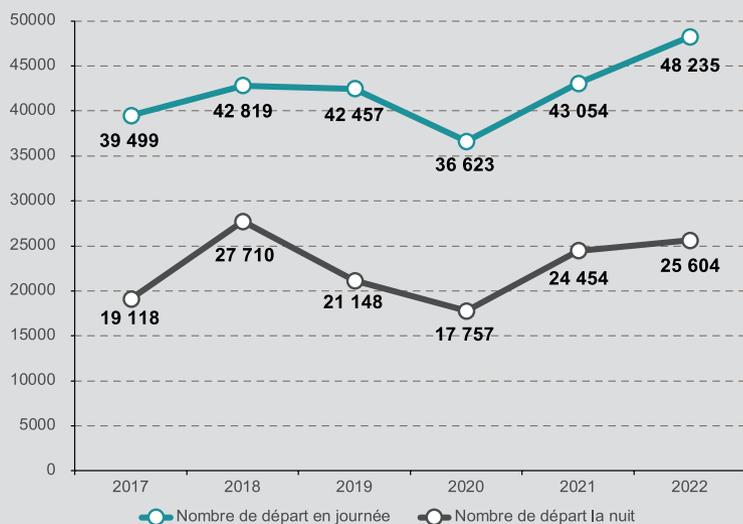
■ OD : opération diverses
DNI : destruction nid d'insectes (hyménoptères)

Nature des interventions : 16 125



Augmentation de 15 % par rapport à 2021





Nombre de départs de sapeurs-pompiers engagés pour interventions



Finances et marchés publics

Ce service participe à la préparation du budget et assure la gestion des crédits ainsi que le contrôle des procédures. Le budget 2021 du SDIS est de 21,9 M€ dont 17,6 M€ en fonctionnement et 4,3 M€ en investissement. Le Département contribue à hauteur de 7,4 M€ en fonctionnement et octroie une subvention d'investissement de 0,85 M€.

Ainsi, les contributions du Département s'élèvent à 8,28 M€ représentant 51,5 % du total des contributions des collectivités locales (communes, EPCI et Département).

De nouveaux enjeux financiers se présentent pour 2022, dans un contexte inflationniste des sources d'énergie et des matières premières, provoquant une hausse des besoins budgétaires. Alors que l'activité opérationnelle n'a cessé d'augmenter ces dernières années, l'objectif est toujours d'améliorer l'efficacité et de garantir la permanence de l'action publique.

CHIFFRES

57 522 appels reçus

23 500 sorties d'engins



En mai et juin derniers, le département de l'Indre a connu trois vigilances météorologiques pour risques d'orages, ayant donné lieu à de fortes intempéries et à des épisodes de vents violents.

Le SDIS 36 a été en première ligne durant l'ensemble de ces épisodes, portant secours à la population indrienne près de 1700 fois pour des missions de bâchage, époussetage, fils électriques sur voie publique ou assèchement.

41 centres d'incendie et de secours ont été mobilisés pour intervenir sur les 70 communes impactées, appuyés par des renforts extérieurs des SDIS 18, 37 et 41.

Les sapeurs-pompiers du SDIS 36 se sont fortement mobilisés pour renforcer les départements impactés par les feux de forêts, avec une projection de 119 sapeurs-pompiers étalée sur 46 jours.



LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES 2022, UNE ANNÉE RECORD !



L'activité du Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA) a été très chargée en 2022.

L'année a été dominée par la lutte contre la maladie BVD (Bovine Viral Disease) qui a été amplifiée par le groupement de défense sanitaire (GDS36) et les vétérinaires.

- **56 434 boutons auriculaires prélevés** par les éleveurs sur les veaux naissants pour rechercher le virus par biologie moléculaire PCR,

Cette activité de lutte contre la BVD a généré plus de 20 000 analyses de mélanges.

Les analyses de mélanges autorisées par la réglementation permettent de limiter les coûts d'analyse pour les éleveurs.

Grâce à ces investigations systématiques, il a été possible de détecter 33 jeunes bovins réputés IPI (Infesté permanent immunotolérant) répartis dans 14 élevages et il a été possible de les éliminer rapidement.

- l'**IBR** en générant **13 000 analyses** de mélange,

- la **paratuberculose** à travers **12 000 analyses** individuelles,

- la **besnoitiose** pour **23 000 analyses**.

À côté de ces quatre activités majeures, le LDA36 a continué à garantir le bon état sanitaire du cheptel vis à vis de maladies dites anciennes comme la brucellose des bovins et des petits ruminants et la leucose bovine enzootique.

Enfin, pour aider les vétérinaires dans leur diagnostic des différentes pathologies qui frappent l'élevage, le LDA36 a maintenu un service de proximité pour les diagnostics des maladies abortives (Fièvre Q et Chlamydie) et des maladies parasitaires (douve, varrons). Les autopsies, analyses parasitaires et analyses micro-

Cette prophylaxie qui est maintenant réglementée et organisée au niveau national a fait converger vers le LDA36 :

- plus de **140 000 prises de sang** prélevées par les vétérinaires pour rechercher des anticorps par immuno sérologie contre cette maladie.

Ce faisant, en supprimant cette source majeure d'excrétion virale dans les élevages, le cheptel de l'Indre s'assainit et se verra prochainement qualifié au niveau national.

À côté de cette lutte prioritaire contre la BVD qui pèse économiquement sur nos élevages depuis maintenant plus de 4 décennies, le laboratoire a maintenu ses efforts aux côtés du GDS pour lutter contre trois autres maladies majeures de l'actualité :

biologiques complètent toujours la liste des prestations de proximité que le LDA36 maintient au service des éleveurs et vétérinaires.

Toujours en lien avec la nature, le LDA36 a contribué à côté de l'OFB et de la FDC36 (Fédération des chasseurs) à la surveillance de la santé de la faune sauvage et du gibier.

De nombreux dossiers de suspicion de grippe aviaire ont été gérés en salle d'autopsie du laboratoire en lien avec les services de l'État.

La Biologie Moléculaire. Le LDA36 accroit sa vigilance en très peu de temps !

La PCR, une technologie de pointe qui se diversifie et prend de l'ampleur.

Depuis la mise en place de cet outil moderne au sein du LDA36 en 2019, de nouvelles analyses voient annuellement le jour au catalogue.

Après l'adoption du BVD, des mycoplasmes sur lait de chèvre, de la besnoitiose et de 8 pathologies abortives, 2022 a vu apparaître au cata-

logue le diagnostic de la maladie de la paratuberculose. Ce diagnostic particulièrement délicat permettra à l'avenir d'assainir nos cheptels par rapport à cette maladie incurable.

Pour 2023, l'objectif est d'inscrire au catalogue le diagnostic des maladies respiratoires des bovins.

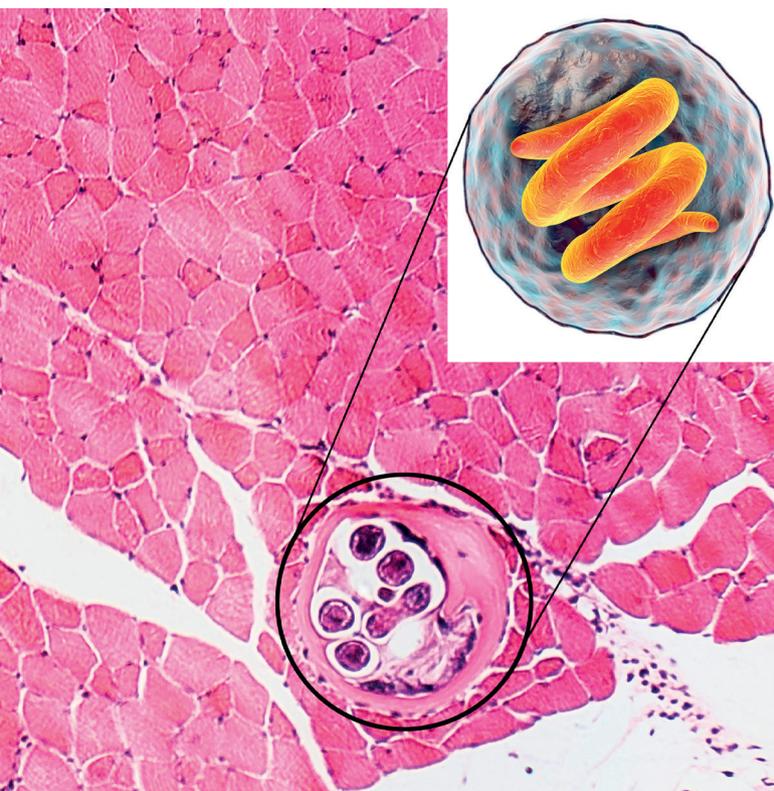


Le LDA36 et la Qualité reconnue COFRAC

Dans les trois domaines évoqués de l'immunosérologie, de la biologie moléculaire et des trichines, l'activité du LDA36 est placée sous management par la Qualité qui est annuellement validée par le COFRAC. Les résultats du LDA36 émis sous logo Cofrac ont une reconnaissance internationale.

Trichine

En lien avec les services de l'État et les abattoirs de Lac et de Valencay, le LDA36 assure en moins d'une demi-journée la recherche des larves de trichine dans la viande de porc et de cheval afin de libérer en temps réel les carcasses de la consigne des abattoirs.



Le LDA36 : De l'ombre à la lumière

Depuis sa création, le LDA36 travaille dans l'ombre des grands donneurs d'ordre que sont l'État à travers les services vétérinaires, l'OFB, l'Agence Régionale de Santé ARS et le Groupement de Défense Sanitaire.

Toutes les politiques sanitaires menées par ces institutions reposent sur des résultats d'analyses produits par le LDA36 qui n'apparaît que très faiblement sur le devant de la scène et dans l'esprit des bénéficiaires.

Cette situation connaîtra prochainement un coup de projecteur de l'actualité.

Au 1^{er} juillet 2023, le LDA36 cessera officiellement et juridiquement d'exister. Il disparaîtra de l'organigramme du CD36 pour intégrer le GIP Terana et devenir le site Terana36.

Au-delà de ce coup de projecteur, son activité retrouvera son quotidien et il continuera à œuvrer au service de tous les acteurs du département : DDPP, GDS, OFB, FdC, éleveurs, vétérinaires et administrés.



UNE COLLECTIVITÉ DE PROXIMITÉ

RAPPORT FINANCIER 2022

De nouveau en 2022, le Département de l'Indre aura répondu avec pertinence aux priorités et aux urgences du quotidien des Indriens confirmant son rôle incontournable de garant de toutes les solidarités humaines et territoriales. Cette solidarité, fil conducteur de toute l'action départementale, s'exprime certes d'abord en direction des populations fragilisées mais concerne également notre territoire, nos associations, nos communes et nos entrepreneurs.

Le Département de l'Indre réaffirme sa responsabilité de collectivité de proximité qui s'inscrit et prend pleinement sa part dans l'action globale de la puissance publique. C'est avec détermination et exigence qu'ont été mises en œuvre les politiques éducatives, culturelles, sportives, la sécurité des habitants de l'Indre, la

solidarité avec les territoires et enfin l'aménagement et l'attractivité de notre monde rural.

Privilégier une politique responsable, efficiente et ambitieuse, tels sont les choix et les objectifs qui ont permis d'accomplir efficacement nos missions primordiales de solidarités humaines et territoriales. Le bilan 2022 traduit la volonté de notre Assemblée d'œuvrer et de se mobiliser toujours plus pour tous ses habitants.

BUDGET

252 M€ de dépenses réelles dont :

212 M€ en fonctionnement et **40 M€** en investissement



Les CHIFFRES du COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'exécution 2022 est le reflet exact des multiples domaines d'intervention de notre collectivité au service du territoire de l'Indre et de tous ses habitants. Elle met en évidence la consolidation des actions engagées en faveur de nos concitoyens pour faire vivre la notion de solidarités humaines. Par ses investissements significatifs pour l'avenir de l'Indre, notre collectivité s'attache à accomplir pleinement ses missions au service des solidarités territoriales.

Le budget du Département a été exécuté à hauteur de 83 % avec 252 691 187 € de dépenses réelles dont 212 513 687 € en fonctionnement et 40 177 500 € en investissement, soit un montant de dépenses par habi-

tant de 1123 €. Le taux d'exécution démontre que les prévisions budgétaires continuent à être estimées au mieux des besoins recensés. Les recettes réelles, exécutées à plus de 100 %, s'élèvent à 288 553 547 €, dont 258 982 543 € en fonctionnement et 29 571 004 € en investissement.

L'exécution de tous les budgets confondus (budget principal et budget annexe du Laboratoire d'analyses) s'est traduite en 2022 par la production de 25 619 mandats. Parallèlement, 10 841 titres de recettes ont été émis, permettant le recouvrement des sommes dues par les différents redevables du département. 812 virements de crédits ont été saisis et 12 régies suivies.

Les GRANDES MASSES BUDGÉTAIRES

• La structure des ressources 2022

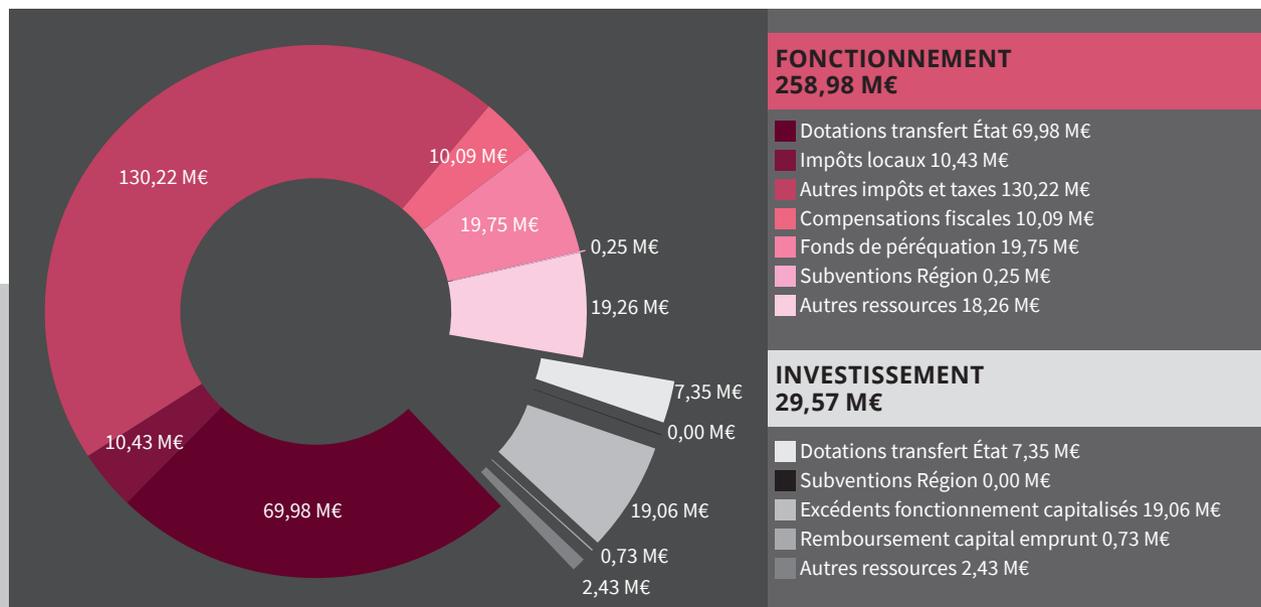
Les recettes réelles de fonctionnement ont enregistré une croissance de 7,2 % principalement en raison de la progression des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) qui sont restés dynamiques sur le premier semestre 2022 et de la hausse de la fraction de TVA en lien avec la forte inflation. Concernant les DMTO, il est à noter que le Département de l'Indre a poursuivi en 2022 la stabilité du taux minimal de 3,80 %. Avec la perte, en 2021, du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties, les impôts locaux ne sont plus constitués que de la CVAE et de l'IFER qui sont restés stables en 2022.

Outre le fait que les départements ne disposent plus du pouvoir de taux qui caractérisait le foncier bâti,

les collectivités départementales perçoivent une part prépondérante de recettes corrélées à la croissance économique. Le remplacement d'impôts locaux par des fractions d'impôts nationaux entraîne une rigidification des ressources, réduit les marges de manœuvre et expose davantage les Départements à la conjoncture économique.

Les ressources issues des fonds de péréquation (CVAE, DCP [dispositif de compensation péréquée] et DMTO) s'élèvent à 19,7 M€ et sont quasi stables (+1,9%).

Concernant la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), celle-ci présente une évolution de +0,76 % compte tenu de la part péréquation réservée aux collectivités les plus défavorisées.



Répartition des recettes réelles

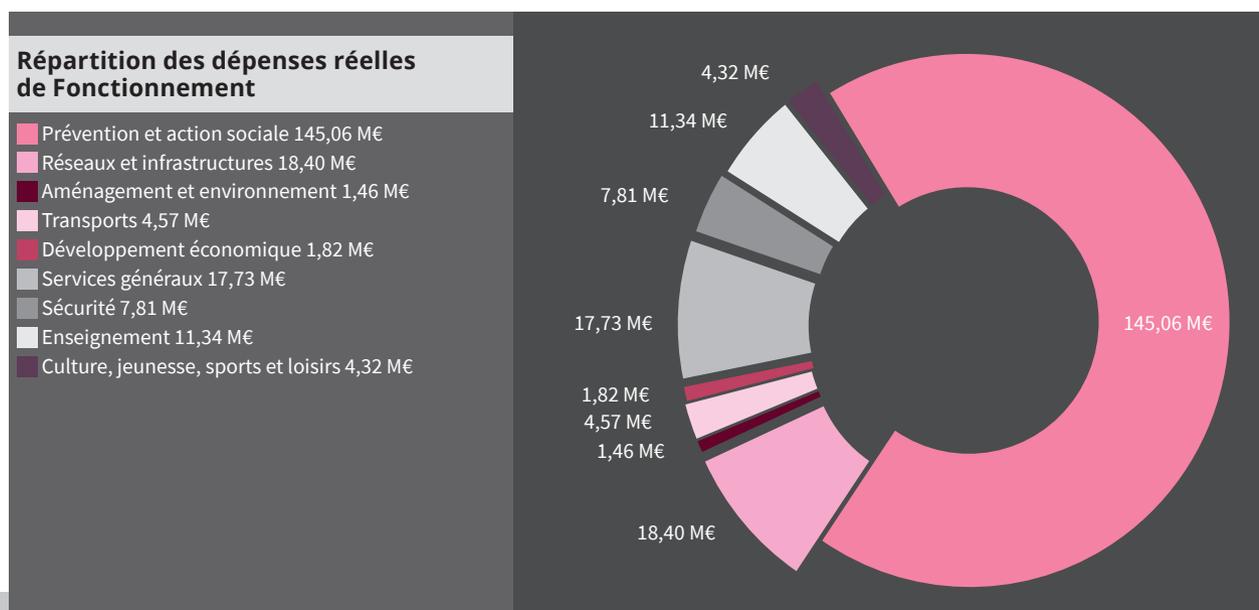
• **Les solidarités humaines au cœur de nos missions**

La maîtrise des dépenses de fonctionnement reste la priorité et relève de nombreux efforts de gestion, tout en assurant la qualité du service public rendu aux habitants de l'Indre et non pas à son détriment.

212,5 M€ de crédits sont consacrés en 2022 à la section de fonctionnement pour l'exercice des compétences départementales dont le secteur primordial est l'organisation de l'action en matière de solidarité humaine. Les dépenses relatives au domaine social, au cœur de nos missions, sont en perpétuelle croissance, leur évolution guidant celle des dépenses totales de fonctionnement.

Outre les dépenses sociales, les dépenses de fonctionnement sont portées à la hausse par les charges à caractère général (+10 %) avec les effets de la forte inflation et par les charges de personnel (+6,5 %) compte tenu des différentes revalorisations salariales.

Pour autant, notre collectivité ne renonce à aucun de ses objectifs en assumant la diversité des missions qui sont les siennes : maintien et développement d'actions, de services et de politiques publiques volontaristes dans les domaines éducatif, culturel, sportif, touristique et environnemental sans oublier notre soutien pour la sécurité de chacun et notre combat contre la désertification médicale.



Le budget dédié aux politiques sociales s'élève à 145 M€, soit +5 M€ supplémentaires par rapport à 2021. Représentant 68 % des dépenses de fonctionnement, ce secteur progresse à un rythme soutenu.

Le Département de l'Indre a poursuivi en 2022 sa mobilisation pour accomplir prioritairement ses missions sociales. Aucun être n'a été mis de côté et chaque citoyen - enfant, personne âgée, personne touchée par le handicap, personne fragile - a pu bénéficier du soutien de notre collectivité. Cet accompagnement a permis d'apporter une réponse aux besoins de chacun pour lutter contre les inégalités et contribuer au mieux-vivre et au mieux-être.

La croissance des dépenses sociales s'observe dans le secteur de l'enfance et de la famille, dans le domaine des personnes touchées par le handicap avec le versement de la PCH et dans le secteur des personnes âgées avec l'APA. Les dépenses relatives au RSA poursuivent leur tendance à la baisse compte tenu de la régression du nombre de bénéficiaires.

Globalement, les dépenses liées aux 3 AIS (APA, PCH et RSA) s'élèvent à 67,5 M€, en hausse de 1,2 % avec des tendances opposées : -4,9 % pour l'allocation RSA, +4,2 % pour l'APA et +19,2 % pour la PCH.

Plus que jamais indispensable auprès des plus fragiles, la politique active d'action sociale menée par notre collectivité aura de nouveau en 2022 permis

de prendre en compte et de répondre aux besoins croissants des habitants de l'Indre. Venir en aide aux enfants, aux familles, à nos aînés, aux personnes démunies dans la construction de leur parcours de vie, telle est la compétence première du Département qui place les dépenses de fonctionnement sous le signe de la solidarité humaine.

Évolution des dépenses liées aux solidarités humaines



• **Des investissements ambitieux et conséquents en faveur de l'aménagement et de l'attractivité du territoire**
Les investissements départementaux s'élèvent à 40,2 M€.

Les efforts de gestion et la stratégie menée en matière d'investissement permettent de renforcer et d'améliorer la qualité des services publics et confirment la volonté d'un niveau d'équipement durable et toujours soutenu au profit des citoyens, des acteurs publics et privés de l'ensemble de notre territoire. Le Département a poursuivi et maintenu ses investissements en 2022. Le ratio moyen 2019-2022 des dépenses d'équipement par habitant atteint 185 € et demeure le plus élevé des départements limitrophes de l'Indre.

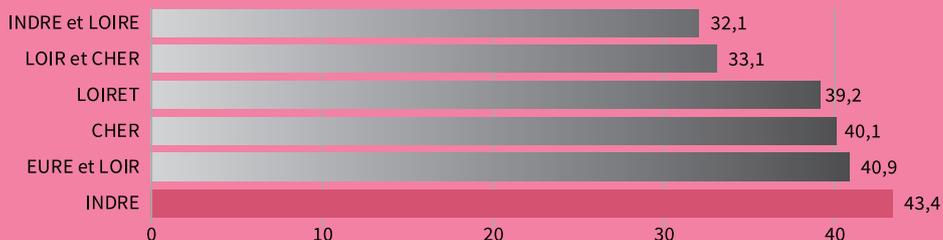
Le volume de crédits consacré aux dépenses d'équipements s'établit à 39,4 M€. Ce volume de crédits est injecté dans l'économie locale grâce à nos investissements sous maîtrise d'ouvrage via notre politique de travaux

routiers et bâtimentaires avec en particulier un investissement de 17M€ en faveur du réseau routier en hausse de +1,7 %, et des dépenses à hauteur de 6,3 M€ à destination des travaux dans les collèges, en augmentation de +5,3 %.

De plus, le Département, pour contribuer au développement de son territoire, intensifie ses interventions volontaires dans les domaines de l'aménagement, l'animation, la culture, le sport, l'environnement et l'attractivité. Enregistrant une croissance de +3 %, les subventions versées aux tiers, notamment aux communes, tiennent une place considérable dans nos investissements à hauteur de 9,8 M€.

Avec un ratio « subventions versées en € par habitant » qui atteint 43,4, l'Indre est en tête des Départements de la région Centre-Val de Loire.

Subventions d'investissement versées des Départements de la Région CVL en €/hab



De nouveau en 2022, notre Département a tenu ses engagements en poursuivant ses investissements soutenus avec une priorité donnée :

- à la qualité de vie de nos collégiens pour que grandir et apprendre dans l'Indre soit une chance,

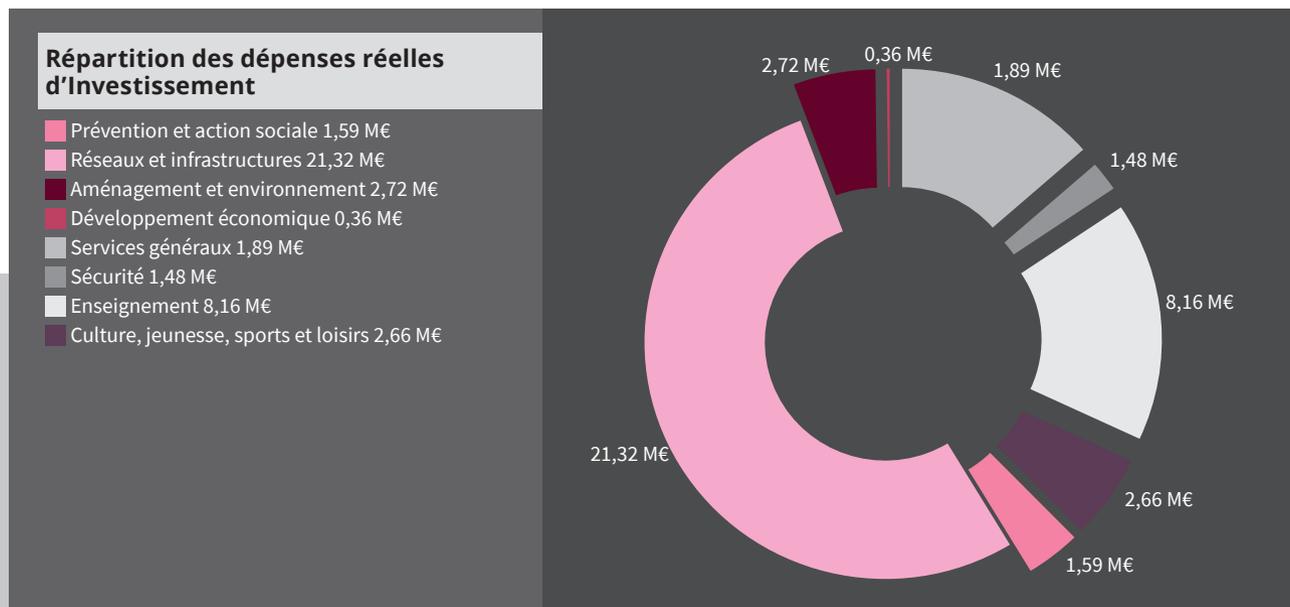
- au soutien volontaire du secteur communal, essentiel pour le financement et la réalisation de leurs projets d'investissement,

- à l'amélioration des infrastructures et réseaux de notre territoire pour permettre à tous de se déplacer en toute sécurité,

- à la sécurité de nos habitants via notre financement volontaire et exceptionnel en faveur du SDIS,

- à la poursuite de l'important chantier de l'aménagement numérique.

Ainsi, le Département fait des solidarités territoriales son objectif majeur en consolidant ses interventions en faveur de l'aménagement équilibré et de l'attractivité de l'ensemble du territoire indrien.



• Le financement des dépenses d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent, en 2022, à 29,8 M€.

Reflétant la capacité du Département à rembourser sa dette en capital (à hauteur de seulement 734 605 €) et à autofinancer une partie de ses investissements, l'épargne brute (correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement) s'élève, en 2022, à 46,5 M€.

L'épargne, additionnée aux ressources propres, permet l'autofinancement intégral des dépenses d'investissement. Le Département, toujours soucieux de ne pas

s'endetter afin de limiter les charges de remboursement à venir, parvient à ne pas souscrire de nouvel emprunt sur l'exercice 2022.

La poursuite du désendettement s'observe avec un encours de dette au 31 décembre 2022 qui s'établit à 8,5 M€. Ce montant permet de conserver un très bon niveau de solvabilité financière du Département mesurée par une capacité de désendettement de moins de 2 mois.

En 2022, l'Indre reste l'un des Départements les moins endettés de France avec un stock de dette de 38 € par habitant.

Le maintien de ratios financiers équilibrés (ratios légaux 2022)

L'article 16 de la loi du 6 février 1992 dite «loi ATR» et son décret d'application du 27 mars 1993 font obligation aux Départements de publier en annexe de leurs documents budgétaires une série de ratios de gestion.

Intitulé	Signification	Valeurs CA 2022	Moyennes nationales (CA 2021)
Dépenses réelles de fonctionnement / population *	Mesure du niveau du service rendu et des charges récurrentes	942,65	908
Produit des impositions directes / population	Mesure l'importance des recettes émanant du contribuable départemental	46,37	66
Recettes réelles de fonctionnement / population	Mesure des moyens financiers récurrents	1 150,97	1 087
Dépenses d'équipement brut / population	Mesure l'effort d'équipement	177,09	118
Encours de dette / population	Mesure l'ampleur de l'endettement	37,75	499
DGF / population	Mesure de la principale des dotations de l'État versées aux départements	203,12	125
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	Mesure relative des charges de personnel	22,91 %	21,3 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	Mesure de la marge de manœuvre relative pour dégager de l'autofinancement	82,18 %	88,6 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	Mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget	15,39 %	10,9 %
Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	Mesure volumétrique de l'endettement	3,28 %	45,9 %

* Population totale issue du décret du 31/12/2021 : 225 013 habitants

UN SERVICE PUBLIC, DES RESSOURCES HUMAINES

La Direction des Ressources Humaines met en œuvre la politique RH décidée par l'Autorité Territoriale. C'est une direction fonctionnelle qui assure une transversalité avec l'ensemble des directions de manière à optimiser les moyens humains tout en garantissant la gestion administrative et statutaire ainsi que la gestion des emplois. Elle apporte également des conseils, un appui et une expertise auprès des directions sur les questions RH et accompagne les agents et services.



Points sur la partie Emploi et Gestion des Carrières

Élections professionnelles

Le 8 décembre 2022 ont eu lieu les élections professionnelles pour les 3 versants de la Fonction Publique afin de désigner les représentants des organismes consultatifs notamment pour les Commissions Administratives Paritaires (C.A.P.), pour les fonctionnaires et la Commission Consultative Paritaire (C.C.P.) pour les contractuels.

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique est venue, quant à elle, modifier les instances du dialogue social et plus particulièrement, le Comité Technique (C.T.) et le Comité

d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.) qui fusionnent pour devenir une instance unique dénommée le Comité Social Territorial (C.S.T.). Il a de plus été institué une Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail au sein du C.S.T. (F.3.S.C.S.T.), dont les représentants ont été désignés par les organisations syndicales.

L'ensemble de ces instances, chacune dans leur domaine de compétence, sont consultées sur les sujets qui concernent l'organisation de la collectivité.

CHIFFRES

1097 salariés
au Département

4820 jours de remplacement
dans les collèges

83 postes vacants pourvus
en 2022

Paye, Prévention et Protection Sociale

Règlement de télétravail

En application de l'accord-cadre du 13 juillet 2021 relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique, a été adopté en Commission Permanente du Conseil Départemental (C.P.C.D.) du 10 décembre 2021, après avis préalable du Comité Technique (C.T.) du 9 décembre 2021, le règlement du télétravail au Département de l'Indre pour une mise en œuvre à compter du 10 janvier 2022. Des modifications ont été apportées à ce règlement en C.P.C.D. du 8 avril 2022, après avis du C.T. du 1^{er} avril 2022.

Chèques-vacances

Évolution en termes de chèques-vacances :



Mise en place du nouveau régime indemnitaire

Lors de sa séance du 14 janvier 2022, le Conseil départemental a adopté, après l'avis préalable du Comité Technique, le nouveau régime indemnitaire, le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.). Ce dernier se décompose en deux parts, la première, l'Indemnité de Fonctions d'Expertise (I.F.S.E.), est liée au grade et à la fonction ; elle est versée mensuellement à tous les agents qui bénéficient d'un régime indemnitaire, et la seconde, le complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.), qui est facultative, est liée à la manière de servir et est versée en une seule fois en décembre. La mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire a été effective sur janvier 2022.

Référent laïcité

La loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a consacré le rôle de référent laïcité. Le Président du Conseil départemental a ainsi nommé, par un arrêté daté du 17 janvier 2022, le référent laïcité de la collectivité, chargé de renforcer la culture de la laïcité et d'assurer une écoute et un accompagnement des agents publics dans l'exercice de leurs fonctions en matière de laïcité.

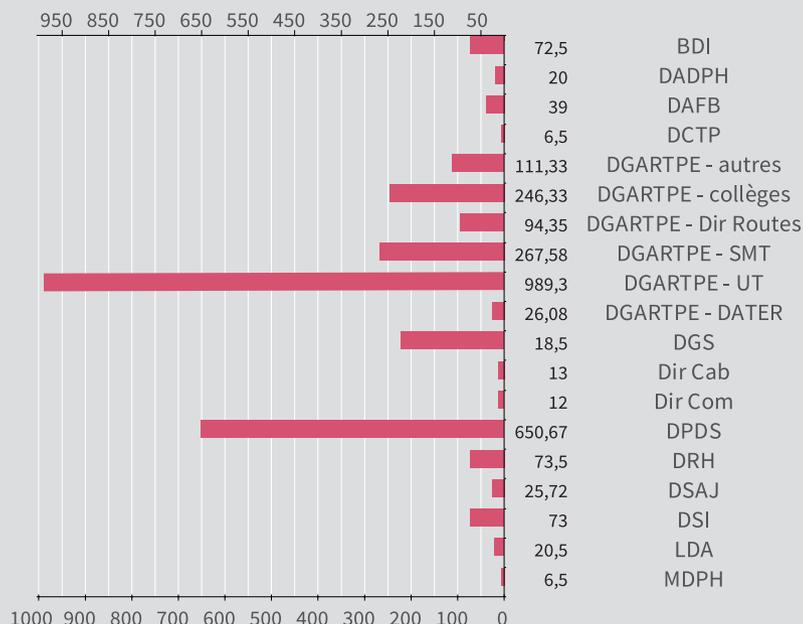
Visites hygiène et sécurité

En 2022, ont été organisées des visites prévues par l'article 40 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié et réalisées par la délégation du C.H.S.C.T. (composée d'un représentant du personnel et de l'Administration et du Conseiller de Prévention). A l'issue de ces visites, un compte-rendu est rédigé et présenté en séance de C.H.S.C.T.. Ont eu lieu ainsi les visites suivantes : Bâtiment P à la Cité Administrative, D.S.I., P.A. de Vatan, C.E.E.R. de Levroux, C.E.E.R. du Blanc, P.A. d'Argenton-sur-Creuse, Centre Colbert D.P.D.S., L.D.A. 36 et D.A.D.P.H..

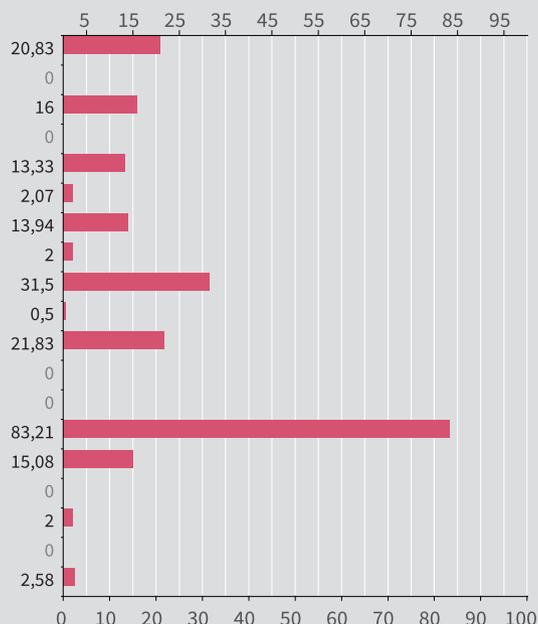
Répartition de l'ensemble des journées de formation par direction

Cette année 2022, la proportion des formations par Direction a très peu changé. Pourtant, le nombre de journées de formation en présentiel a augmenté de 50,9 % par rapport à 2021 et de 103,6 % en distanciel.

Nombre de jours en présentiel



Nombre de jours en distanciel



Formations liées aux spécialités des directions

Les journées de formation portant sur des thématiques liées aux spécialités des directions ont quasiment doublé entre 2021 et 2022, notamment par les multiples formations organisées en « intra », par exemple :

- la D.P.D.S. a mis en œuvre la formation « Accueil et accompagnement des personnes présentant des troubles psychiques » pour 112 participants,

- dans les collèges, 44 personnes, cuisiniers et gestionnaires, ont suivi la formation « les menus végétariens en restauration scolaire »,

- plusieurs formations réalisées à l'attention d'agents des routes ont accru le nombre de journées : « Les missions du patrouilleur de viabilité hivernale, « D.T./D.I.C.T. perfectionnement », ou « météo France, prise en main de l'offre ».

Directions	Nb de jours
Spécialité Archives (DADPH)	5
Spécialité BDI	25
Spécialité Cabinet	3
Spécialité DAFB	2
Spécialité DGARTPE - collègues	60,7
Spécialité DGARTPE - routes	302,4
Spécialité DGARTPE - autre	27,6
Spécialité DGS	8,2
Spécialité DPDS	373,3
Spécialité DRH	22
Spécialité DSAJ	1,5
Spécialité DSI	23
Spécialité LDA	4,7
Total de jours	858,2

Formations transversales aux directions

Les plus importantes sont :

→ **La formation d'intégration**
Cette formation statutaire obligatoire est de 5 jours pour les agents de catégorie C et 10 jours pour les agents de catégorie A et B. Sa réalisation conditionne la titularisation.

En 2022, 22 agents ont suivi cette formation : 17 personnes de catégorie C et 5 de catégorie B. Ce sont 130 jours de formation d'intégration qui ont été effectués à distance.

Par ailleurs, un agent de catégorie A a été dispensé par le C.N.F.P.T. en 2022.

→ **Les préparations aux concours et examens professionnels**
En 2022, 58 agents du Département ont voulu suivre une préparation à un concours ou examen délivrée par le C.N.F.P.T.. Ils ont passé des tests, ou réalisé des formations tremplin, ou encore ont suivi une préparation aux épreuves écrites et/ou orales.

Par ailleurs, une préparation à distance a été commandée.

→ **Les formations axées sur l'hygiène et la sécurité**
1322 jours de formation en 2022 ont porté sur des thématiques liées à l'hygiène et la sécurité.

La plupart de ces actions ont été organisées en « Intra », c'est à dire à l'attention exclusive des agents du Département, et souvent en interne, c'est-à-dire avec des formateurs issus du personnel du Département (ex : les Aptitudes de conduite d'engins, ou la formation de Sauveteur Secouriste du Travail).

→ **Les autres thématiques transversales**
Le nombre de journées consacrées aux formations informatiques a doublé en 2022 notamment du fait du changement de version de Coriolis, le logiciel de comptabilité, 114 personnes ont ainsi été formées à la V5 de Coriolis.

Libellé	Nb de jours
Communication écrite ou orale	56
Comptabilité	18,5
Formations personnelles	37
Informatique	501
Juridique	52,9
Management et organisation	28
Total de jours	693,4

Le Compte Personnel de Formation

En 2022, 3 agents ont utilisé leur C.P.F. pour 18,66 jours de formation.

LES RESSOURCES NUMÉRIQUES

La Direction des Systèmes d'Information (DSI) assure les missions d'urbanisation et de maintien en conditions opérationnelles des systèmes d'information afin de fournir aux usagers un service public optimal tout en rationalisant les investissements.



2022

L'année 2022 a été riche en projets menés de front conjointement et avec les directions métiers de la collectivité. Parmi les chantiers informatiques marquants on notera :

- L'évolution fonctionnelle des applications développées en interne,

- Une veille technologique accrue sur l'ensemble du système d'information et en particulier sur la sécurité, cyber-sécurité et le socle applicatif du Département,

- Le renouvellement de l'infrastructure centralisée des collèges.

Les Missions

Les missions se traduisent en particulier par les actions suivantes sur les systèmes d'information (SI) : Assurer l'intégrité, la modernisation, les évolutions réglementaires, la cohésion et la compatibilité des éléments du SI.

- Assurer la maîtrise d'œuvre des projets techniques.

- Assister les utilisateurs dans leurs difficultés à exploiter les logiciels et matériels mis à leur disposition.

- Assurer la sécurité, la disponibilité et l'intégrité du SI.

- Assurer les veilles technologique, réglementaire et légale.

Les SI se décomposent en trois axes : l'informatique, la téléphonie, la radiocommunication. Chaque axe se décline en deux volets : matériel et logiciel.

BUDGET

2,26 M€ en 2022 dont :

1362 K€ Investissement

904 K€ Fonctionnement



Dématérialisation et évolutions des applicatifs métiers du Département

La DSI a apporté des évolutions fonctionnelles aux applications mise à disposition des agents et au bénéfice des usagers. On notera en particulier les transports scolaires adaptés et le site de téléservices mesdemarches36.fr pour le domaine routier et les demandes de subvention FAR.

Le service a aussi travaillé à l'audit et la mise en œuvre des dispositif d'accessibilité numérique pour les sites ouverts au grand public et aux partenaires. Ceci afin de permettre au plus grand nombre un accès et un confort plus important dans la consultation de ces sites.

La dématérialisation reste un sujet important dans les missions de la DSI. Dans le domaine de l'Enfance, Famille et Insertion l'étude, l'analyse et la mise en œuvre de l'archivage des données informatique ont été réalisées. Une collaboration avec la DREES a aussi été menée pour l'extraction des données concernant les bénéficiaires du RSA.

Dans le domaine des personnes âgées et personnes handicapées, un programme système d'information (SI) commun des maisons départe-

mentales pour personnes handicapées (MDPH) a été mis en place. Il vise à moderniser, à harmoniser et à simplifier l'ensemble des processus métiers qui permettent aux MDPH d'instruire et de suivre les demandes de leurs usagers, mais également l'ensemble des échanges avec leurs partenaires. À ce titre, la DSI a mis en place les 2 passerelles automatiques suivantes :

- la transmission des décisions de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), d'orientations professionnelles et de leur durée à Pôle emploi,
- la remontée des données vers l'entrepôt de données de la Caisse Nationale de la Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour une meilleure connaissance du public des MDPH.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) a fait l'acquisition d'une solution de dématérialisation des demandes d'aide. Cette solution permettra aux usagers de formuler en ligne leurs demandes d'aide auprès de la MDPH, et d'en suivre l'état d'avancement. La solution est actuellement en cours de paramétrage et de test pour une mise en service courant 2023.

Le parc informatique (matériels et logiciels)

Des évolutions dans les applications développées par la DSI ont été également apportées, mais aussi dans les logiciels professionnels.

Actuellement une évolution majeure du SI RH a été pris en compte et apporte des aspects réglementaires supplémentaires ainsi que de nouvelles fonctionnalités. Le progiciel de gestion financière du Département a

également évolué vers une nouvelle version majeure apportant la prise en compte d'aspects réglementaires ainsi que des évolutions importantes.

La DSI applique une veille technologique importante, ainsi que la mise en œuvre de laboratoire de qualification afin de tester les nouvelles technologies en vue de l'amélioration de son Système d'Information.

L'intervention du Département dans les collèges

La prise en charge et le maintien en conditions opérationnelles des infrastructures informatiques des collèges de l'Indre se sont poursuivis. Notamment avec le renouvellement de l'infrastructure du Système d'Information centralisée des établissements scolaires, mais aussi celui des marchés opérateurs.

Une étude technique pour le déploiement de faisceaux hertziens est actuellement en cours pour les établissements de Châteauroux. Ceci afin d'améliorer leur interconnexion avec le site centralisé de la DSI.

Le service a également fait évoluer le réseau Wifi des collèges afin d'assurer une sécurité accrue et une couverture plus importante au sein des établissements.

Marché Télécom

Le Département a renouvelé ses marchés opérateurs sur l'ensemble du spectre Télécom (téléphonie fixe, téléphonie mobile, accès Internet, interconnexion des sites du Département). Il s'est particulièrement appuyé sur le réseau optique déployé par le RIP au niveau départemental.

INFORMER ET VALORISER LES ACTIONS DÉPARTEMENTALES : UNE COMMUNICATION QUOTIDIENNE AFIN D'INFORMER LES INDRIENS

En 2022, la Direction de la Communication a poursuivi l'accompagnement des services de la collectivité afin de valoriser les actions menées. Un travail quotidien afin de valoriser les actions menées.



Des actions pour la jeunesse

Le Département a misé sur la jeunesse pour la rentrée des classes 2022-2023 en la mettant au cœur d'un nouveau projet : la création d'un Conseil départemental des collégiens. À travers cette initiative, les jeunes indriens sont invités à participer à la définition d'un avenir mobilisateur pour l'ensemble du département. Un visuel spécifique a été créé, accompagné d'un plan de communication dédié.



Une année événementielle riche

L'année 2022 a été rythmée par une programmation événementielle riche autour de laquelle le département a déployé des visuels et des actions de communication :

- Une affiche spécifique ainsi que des animations dans les villes traversées lors de la 4^e étape du Tour de l'Avenir.

- Une communication dédiée pour la première édition du Festi'beach à la Plaine départementale des Sports, avec une mise en avant des matchs de beach soccer opposant la France à la Suisse.

- Une campagne pour promouvoir les huit concerts de Darc au Pays.



2022 marque également un tournant olympique pour la collectivité puisque le Département accueillera en 2024 les épreuves de tir et de para-tir des Jeux Olympiques et paralympiques. Le territoire sera également traversé,

quelques semaines avant les épreuves, par la flamme olympique. Des actualités qui ont nécessité une communication spécifique pour informer les indriens.

BIBLIOTHÈQUE

THÈQUE

DÉPARTEMENTALE
de l'INDRE

Une nouvelle identité pour la Bibliothèque Départementale

Afin de rajeunir l'image de la Bibliothèque Départementale et lui donner une plus grande visibilité, la direction de la communication a imaginé une charte graphique complète pour représenter l'entité. Cette toute nouvelle création a également permis, à travers une communication dédiée, de mettre en avant le service de prêt de livres numériques.

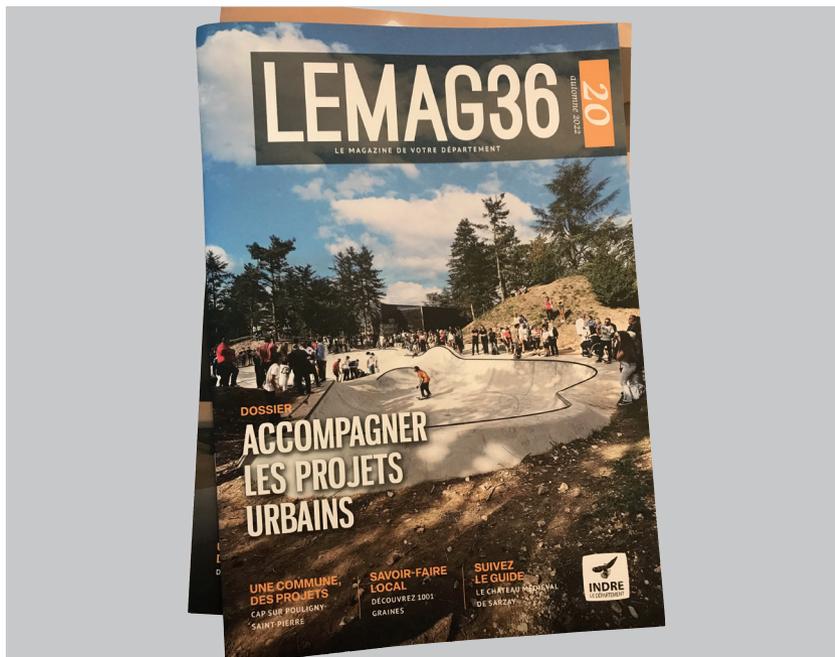
LEMAG36

LE MAGAZINE DE VOTRE DÉPARTEMENT

2022

LEMAG36 – Une toute nouvelle formule !

Avec une nouvelle ligne éditoriale, LEMAG36 a évolué pour son numéro anniversaire !



Dans cette nouvelle formule, l'accent a été mis sur la proximité et l'interactivité, tout en continuant à informer au mieux les habitants des actualités du Département. Après une enquête lancée durant l'été sur les réseaux sociaux, de nombreuses nouveautés ont été incorporées :

- Une commune, des projets : un focus sur une commune de l'Indre pour présenter les projets en cours et à venir !
- Les coups de cœur du MAG : une page participative dans laquelle les lecteurs soumettent leurs coups de cœur,
- Expo, livre, événement - à valoriser dans le numéro suivant.

UNE COMMUNE, DES PROJETS

Cap sur Pouligny-Saint-Pierre

Située à l'ouest du département, la commune de Pouligny-Saint-Pierre est implantée au sein du Parc Naturel Régional de la Brenne.

Ses habitants sont appelés les Colibustes.

Le fromage est fabriqué comme pour un fromage au lait cru de chèvre à qui sera à donner son nom, le Pouligny-Saint-Pierre. Ce fromage constitue la première appellation d'origine de fromage de chèvre française ayant bénéficié d'une mesure de protection par appellation d'origine contrôlée (AOC), puis par appellation d'origine protégée (AOP).

Mis de manière et désormais une activité économique autour de son fromage, la commune a créé en 2011, une entreprise gérée par une association et baptisée « La Maison du Fromage et des produits locaux ». La boutique, au cœur du bourg, propose le fromage Pouligny-Saint-Pierre, ainsi que de nombreuses productions agricoles et artisanales du Berry.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Pouligny-Saint-Pierre, produit en France, est inscrit au patrimoine agricole et rural de l'Union Européenne. Il est inscrit sur la liste des produits agricoles d'intérêt communautaire depuis 2011, ce qui permet une double protection : celle de l'Union Européenne et celle de la France.

14 DÉPARTEMENT DE L'INDRE 170

LES COUPS DE CŒUR DU MAG

SÉJOUR MUSIQUE "MONTE LE SON"

LE BANC

Bancs littéraires littéraires locaux propose du 13 au 17 février, un séjour "Monte le Son". Cette manifestation, destinée aux lecteurs dévoués ou curieux, leur permet de participer à des ateliers musicaux encadrés par des artistes professionnels. Spéciaité final des séjours le 17 février à "Carte Blanche" au Blanc. Réservations et inscriptions 07 84 70 97 19

BERRY MÉDIÉVAL, À LA DÉCOUVERTE DE L'INDRE AU MOYEN-ÂGE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES - CHATEAUBOUIS

LE DÉFI

Nouveaux numéros des aventures du Ptit Hugo "Le Diable du Haut-Main" D'origine et Louis Bourdelle. Au lendemain de l'arrivée de roquettes des Saboteurs, le ptit Hugo et ses copains mènent l'enquête, lorsque des vols se produisent au village.

P'TIT HUGO, NOUVELLE ENQUÊTE !

15 DÉPARTEMENT DE L'INDRE 171

- L'enquête du MAG : une investigation décalée sur un sujet en lien avec l'histoire du Département.

- Vivez l'Indre : une page qui met en avant des publications réalisées par les Indriens grâce au #Indre.



En parallèle de ces ajouts, certaines thématiques ont été gardées et enrichies pour permettre un large balayage des actualités et des informations de proximité. Une grande part du MAG reste également réservée à la mise en lumière du patrimoine architectural et artisanal de notre territoire sans oublier le dossier qui reste au cœur du magazine.



LES SERVICES EN LIGNE DU DÉPARTEMENT DE L'INDRE SUR :



Site du Conseil départemental de l'Indre

175 216 visiteurs uniques sur Indre.fr
240 329 sessions soit 19 449/mois
456 990 pages vues
19 064 abonnés à la page Facebook @indre.fr
5828 abonnés à Instagram pour @indre36
4732 abonnés sur Twitter @indre36
3061 abonnés à LinkedIn



Site d'informations dédié aux élus de l'Indre



Site grand public d'informations sur le déploiement de la fibre



Un guichet unique pour les professionnels de santé qui souhaitent s'installer dans l'Indre



Les conditions de circulation sur les routes en temps et en heure



Portail de téléservices à destination des usagers et collectivités



L'information au service des seniors et de leurs familles



Le réseau des assistants et assistantes maternelles



Le site de la Bibliothèque Départementale de l'Indre



Le site des Archives Départementales et du Patrimoine historique de l'Indre



Toutes les sorties dans l'Indre en 1 clic

25 304 visiteurs uniques sur 36sorties.fr
34 655 sessions soit 2 888/mois
179 614 pages vues
8220 abonnés à la page Facebook @36sorties
2906 abonnés à Instagram pour @36sorties
1711 abonnés sur Twitter à @36sorties



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Département de l'Indre - Hôtel du Département - Place de la Victoire et des Alliés - CS 20639 - 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX - Tél. : 02 54 27 34 36 - contact@indre.fr. Ce rapport est disponible sur www.indre.fr
Directeur de la publication : Marc Fleuret, Président du Conseil départemental de l'Indre.

Rédacteur en chef : Delphine Raymond, Directrice de Cabinet - Rédaction : Les services du Département de l'Indre © Crédits photos : Adobe Stock | Direction de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de la Ruralité | Direction de la bibliothèque de l'Indre | Direction de la communication | Direction des archives départementales et du patrimoine historique de l'Indre | La Direction générale adjointe des routes, des territoires, du patrimoine et de l'éducation | Le service départemental d'incendie et de secours | Laboratoire Départemental d'Analyses | Léonie Charmot. Illustrations/cartes : DirCom36 - Maquette et mise en page : DirCom36 - Impression : CENTR'IMPRIM - Tirage : 800 ex - Parution : juin 2023.



Département de l'Indre
Hôtel du Département
Place de la Victoire et des Alliés
CS 20639 - 36020 CHÂTEAUX CEDEX
Tél. : 02 54 27 34 36
contact@indre.fr

INDRE.FR